

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 95

MONTREAL, LE LUNDI 24 AVRIL 1995

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

La France morcelée

Chirac devra souder une droite plus prompte à se déchirer qu'à s'unir

On n'assistera donc pas au combat fratricide tant annoncé. Le duel déchirant entre les deux leaders du même parti, Jacques Chirac et Edouard Balladur, n'aura pas lieu. Les Français ont choisi hier, lors du premier tour des élections présidentielles, un scénario plus classique qui verra s'affronter dans deux semaines le RPR Jacques Chirac et le socialiste Lionel Jospin.

Comme on le dit à Paris, cette élection se sera jouée «dans un mouchoir de poche». La surprise étant la légère remontée du candidat socialiste (23 %) et la faible marge qui sépare Jacques Chirac (20 %) d'Edouard Balladur (19 %). Un certain nombre d'électeurs de gauche séduits par Jacques Chirac, qui se pose depuis des semaines en candidat du changement, auront eu le réflexe de rejoindre leur famille traditionnelle. Mais les réjouissances pourraient être de courte durée au Parti socialiste puisque la droite totalise aujourd'hui 60 % des voix et qu'une victoire de la gauche au second tour constituerait un véritable tour de force.

La vraie nouveauté de ce premier tour de l'élection française, c'est plutôt un paysage électoral complètement morcelé. L'un des plus éclatés d'Europe. Non seulement la droite radicale (Front National: 15 %; Philippe de Villiers: 5 %) totalise-t-elle son score le plus élevé depuis la Libération, mais l'extrême gauche atteint des sommets surréalistes (Parti communiste: 8 %; Lutte Ouvrière: 5 %).

Celui qui a le plus de chances de l'emporter au second tour, Jacques Chirac, n'est donc le premier choix que d'un Français sur cinq. En 1988 et 1981, il avait d'ailleurs obtenu sensiblement le même résultat. S'il l'emporte le 7 mai prochain, jamais un président n'aura été aussi peu soutenu au premier tour. Cela illustre toute l'ambivalence de l'électorat.

«Si Jacques Chirac plaît, c'est parce qu'il décrit une France que les Français voient tous les jours, dit samedi dernier Roland Cayrol de l'institut CSA. C'est pour le sentiment d'urgence qu'il exprime. Bref, pour le "social" plus que pour son programme. Par contre, chez tous les chiraquiens, il y a un doute. Tous se demandent ce que ça va donner. On n'est toujours pas sûr qu'il saura gérer la boutique.»

Chez les socialistes, les festivités risquent d'être de courte durée. Voilà des semaines que Jacques Chirac et Edouard Balladur butinent allégrement dans les thèmes traditionnels de la gauche. La droite extrême, représentée par Jean-Marie Le Pen et Philippe de Villiers, vient aujourd'hui de leur signifier qu'elle n'entend pas manger de ce pain-là.

Or, les subtilités du système politique français font qu'elle sera au cœur des tractations de coulisses qui s'engageront dans les deux prochaines semaines. Elle seule en effet est en mesure de faire la différence au second tour puisque la droite réunie totalise environ 45 % des voix face à une gauche autour de 40 %.

Jean-Marie Le Pen n'a jamais caché son aversion pour Jacques Chirac. Les électeurs du Front national sont d'ailleurs souvent décrits comme des «électrons libres» préoccupés par la seule question de l'immigration. Il ne serait donc pas étonnant de voir cette question, absente de la campagne, revenir à l'ordre du jour.

D'aucuns annoncent aussi le retour du ministre de l'Intérieur Charles Pasqua qui sait séduire cette France frileuse qui attribue l'essentiel de ses problèmes aux étrangers. La partie n'est donc pas jouée pour Jacques Chirac qui devra souder une droite plus prompte à se déchirer qu'à s'unir.

Pour avoir évité la marginalisation du parti qui dirige la France depuis 14 ans, Lionel Jospin, qui avait hérité de la candidature socialiste par défaut, devrait jouer un rôle important dans l'avenir. Qu'il l'emporte ou non, il vient de s'imposer comme celui qui dirigera la réorganisation de la gauche française après François Mitterrand.

Une tâche qui ne sera pas facile. Car, le Parti socialiste n'a plus le monopole des classes populaires. Jacques Chirac recrute en effet dans toutes les couches de la population, en particulier chez les ouvriers et les jeunes. Face à lui, Lionel Jospin obtient ses meilleurs résultats... chez les cadres!

«25 % des ouvriers votent maintenant RPR, ce qu'on n'avait pas vu depuis de Gaulle», dit Roland Cayrol. De là à conclure que les socialistes souffrent cruellement de l'absence, sinon d'un Bernard Tapie, du moins d'un candidat qui sache, comme Jacques Chirac, manger de la tête de veau et serrer la main des agriculteurs, il n'y a qu'un pas.

La société française est «la société développée la plus hiérarchique du monde», rappelait samedi le directeur de *Libération*, Serge July.

On a souvent dit que le président français était une sorte de monarque républicain. Paradoxe: il devra compter dorénavant avec l'électorat le plus éclaté qui soit.

L'ENTREVUE

André Normandeau:
la passion du crime

PAGE B 1



ÉCONOMIE

Imbattable, l'économie
canadienne

PAGE B 3



ACTUALITÉS

Clinton réclame de nouvelles
mesures anti-terroristes

PAGE A 4

Victoire surprise du socialiste Jospin

Évincé au premier tour, Balladur se rallie à un Chirac vacillant

D'APRÈS REUTERS ET AFP

Le premier tour de l'élection présidentielle française, qui se tenait hier, a réservé une grande surprise et s'est soldée par deux défaites. La surprise est le succès inattendu du candidat socialiste Lionel Jospin qui s'est classé premier avec plus de 23 % du vote exprimé. Les deux défaits sont celles du premier ministre Édouard Balladur et des maisons de sondages. M. Balladur a subi l'élimination dès ce premier tour avec un score inférieur à 19 %. Quant aux sondeurs, ils «se sont plantés comme il n'est pas permis», a commenté Jacques Chirac, dont le score de 20 % est assez éloigné de ce qu'annonçaient les instituts de sondages. Il y aura donc un deuxième tour Chirac-Jospin le 7 mai prochain.

Lionel Jospin l'a emporté, Jacques Chirac a vacillé, Édouard Balladur a chuté, le suspense a duré jusqu'à la fin mais jamais finaliste d'une élection présidentielle n'aurait été désigné si pauvrement.

Le score du vainqueur est éloquent. Lionel Jospin sort en tête avec 23,32 % alors que François Mitterrand avait obtenu 34,1 % en 1988, Valéry Giscard d'Estaing 28,3 % en 1981, François Mitterrand 43,2 % en 1974, Georges Pompidou 44,5 % en 1969.

Les résultats du dépouillement de 39 millions de bulletins de vote (sur un peu plus de 40 millions) donnaient hier soir les scores suivants: Lionel Jospin, 23,24 %, Jacques Chirac, 20,64 %, Édouard Balladur 18,54 %, Jean-Marie Le Pen 15,15 %, Robert Hue, 8,72 %, Arlette Laguiller 5,34 %, Philippe de Villiers, 4,78 % et Dominique Voynet, 3,33 %.



Lionel Jospin



Jacques Chirac



É. Balladur

Il est significatif que 37,58 % des votants ne se soient pas prononcés pour un des trois candidats de premier rang alors qu'ils n'avaient été que 29,5 % en 1988 et 27,9 % en 1981.

Les candidats de l'extrême droite (Le Pen et de Vil-

VOIR PAGE A 8: JOSPIN

Le PLQ veut récupérer le droit de veto

Les libéraux concoctent un nouveau concept, celui de «l'affirmation tranquille»

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Dans sa nouvelle vision du fédéralisme canadien et de la place du Québec dans l'ensemble canadien, le PLQ de Daniel Johnson compte reprendre les revendications traditionnelles, y compris le droit de veto.

«Au terme de tout éventuel exercice constitutionnel, le Québec pourra s'estimer confiant dans le fait qu'il est protégé de toute modification arbitraire du pacte canadien, bref que tout changement d'importance aux institutions de la fédération ne saurait s'opérer sans l'assentiment de l'Assemblée nationale du Québec», peut-on lire dans un document du parti dont les grandes lignes ont été dévoilées hier à l'émission *L'Événement* du réseau TVA.

D'inspiration nationaliste, le document indique que c'est par le moyen d'une «démarche confiante d'affirmation tranquille» qu'un gouvernement issu du PLQ s'efforcera de convaincre les partenaires canadiens de la nécessité de satisfaire les aspirations du Québec. «Le Québec serait un partenaire actif, coopératif et imaginatif de la fédération. Il faudra toutefois, pour garantir cela que les partenaires canadiens en viennent un jour à confirmer de nouveau aux Québécois que ce pays ne saurait à nouveau être transformé dans sa loi fondamentale sans l'ac-

VOIR PAGE A 8: VETO

ACTUALITÉS

Human Life clôt son congrès:
«Notre message est passé»

PAGE A 2



PHOTO AP

Une fillette se tient parmi une foule de réfugiés hutus à Butare, sous la surveillance d'un soldat de l'Armée patriotique du Rwanda. Les forces gouvernementales ont lancé une attaque contre le camp de réfugiés de Kibeho, situé à l'ouest de Butare, faisant plusieurs milliers de victimes.

Vision d'enfer à Kibeho

Quelque 8000 réfugiés hutus auraient été tués par l'APR ou piétinés dans la panique

JULIAN BEDFORD
REUTERS

Kibeho (Rwanda) — Véritable vision d'enfer, les cadavres jonchent les abords du camp de Kibeho, où le nombre des réfugiés fauchés samedi par les soldats gouver-

nementaux ou piétinés par la foule prise de panique pourrait atteindre le chiffre de 8000.

Bien que l'Armée patriotique du Rwanda (APR) et les forces des Nations unies se soient employées toute la journée d'hier à enterrer les morts, à la tombée du jour, quelque

2000 cadavres restaient en attente d'une sépulture.

Des femmes et des enfants morts piétinés, des hommes au visage arraché, des enfants démembrés par des grenades, gisent au milieu des

VOIR PAGE A 8: ENFER

«On n'a pas le droit d'être satisfaits»

Nouveau président de la SODEC, Pierre Lampron compte se faire grand exportateur des produits culturels québécois

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Il y a deux semaines, au rendez-vous de télévision de Cannes, dit MIP-TV, Pierre Lampron, nouveau président de la SODEC (la société de développement des entreprises culturelles du Québec qui vient de naître en avril) et François Macerola, non moins récent directeur de Téléfilm Canada, se sont assis à la même table. Ils cherchaient à voir où leurs barques respectives s'en allaient, histoire de ramer dans la même direction. L'un et l'autre ne pouvaient que s'entendre sur la nécessité de réviser leurs critères en termes de financement des films, et de développer des politiques d'intervention compatibles. Devant le nombre de longs métrages maison qui s'écrasent en salles, l'heure est au serrage de coudes.

Pierre Lampron soupire: «On n'a pas le droit d'être satisfaits, de prétendre que les institutions ont mis en place des conditions idéales pour que le cinéma québécois rencontre son public...»

Pierre Lampron a du pain sur la planche avec la SODEC. Quand le Québec est allé chercher ce directeur du bureau de Téléfilm à Paris et à Londres pour prendre la tête de l'organisme succédant à l'impopulaire SOGIC, il n'a pas hésité très longtemps. Pierre Lampron perdait ses quartiers en Europe, mettait un océan entre lui et sa famille. Il s'est dit qu'aucun travail n'était aussi stimulant que celui-là, ni ne lui laissait une telle marge de manœuvre. Il a jadis travaillé au ministère des Communications du Québec, a participé à la mise en pla-



PHOTO JACQUES GRENIER

«On nous demande d'avoir une gestion ouverte, claire, transparente, souple, efficace, rapide, généreuse», ironise Pierre Lampron, nouveau président de la SODEC. Ça ne le rebute pas.

INDEX

Agenda B6
Avis publics B4
Classées B5
Culture B8
Économie B2
Éditorial A6
Le monde A5
Mots croisés B4
Les sports B5

MÉTÉO



Montréal
Ensoleillé avec
passages nuageux.
Vents de 10 à
30 km/h. Max: 9



Québec
Ciel variable. Vents
de 20 à 40 km/h.
Max: 6

Détails en B 4

VOIR PAGE A 8: SATISFAITS

• LES ACTUALITÉS •

Propriétaire de deux petites centrales hydro-électriques

L'Hydro P-1 est en faillite

Elle fonctionne sous la gouverne d'une banque anglaise

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

La société Hydro P-1, propriétaire de deux petites centrales hydro-électriques et de deux autres projets acceptés par Hydro-Québec, est en faillite mais fonctionne sous la gouverne d'une banque anglaise, grâce au concours de Cascades Énergie.

Il coulera de l'eau dans les mini-centrales d'Hydro P-1, installées à Sainte-Brigitte sur la rivière Nicolet et à Belleterre sur la rivière Winneway, avant que ce dossier soit fermé, d'autant plus que l'ancien propriétaire d'Hydro P-1, l'homme d'affaires Peter Kuczer, tente par des compagnies affiliées de mettre le pied dans le nouveau conseil d'inspecteurs qui a remplacé, jeudi, l'ancien conseil d'administration de sa société.

Peter Kuczer a été accusé l'an dernier aux États-Unis de blanchiment d'argent mais ces accusations ont été retirées par les procureurs américains à la suite d'une entente hors cours, qui a limité les accusations à une omission de déclaration de revenus au fisc. Amende finale: 1000 \$.

Hydro P-1 est actuellement sous la responsabilité juridique du syndic Gilles Savard, de la société Price Waterhouse. Cette société a déjà saisi dans un autre dossier deux Roll Royce et des tableaux chez Kuczer dans le cadre de la liquidation d'une autre de ses sociétés, la Pemik.

Même si Hydro P-1 est formellement en faillite depuis le 16 mars, le syndic ne peut la vendre car pour y arriver, il devrait liquider une dette de 17 millions \$, répartie parmi une quarantaine de créanciers, dont certaines sociétés appartenant à Kuczer, a expliqué au *Devoir* celui qui remplaçait le syndic Savard à la réunion des créanciers, jeudi, le syndic intérimaire Albert Dionne, de Price Waterhouse.

Actuellement, précise ce dernier, Hydro P-1 aurait des actifs d'environ 10 millions \$. C'est la banque Barclay's, une société britannique qui a pignon sur rue à Montréal

depuis plus de 50 ans, qui administre les deux mini-centrales d'Hydro P-1. La banque a confié la gestion des deux ouvrages à Cascades Énergie, une société de la famille Lemaire, qui possède et opère plusieurs mini-centrales électriques. Les revenus de la production, a précisé M. Dionne, sont versés directement à Barclay's, qui avait une créance privilégiée et qui a obtenu de Kuczer une cession volontaire du contrat avec Hydro-Québec.

La société d'État, ajoute M. Dionne, tient d'ailleurs toujours à la production de ces deux mini-centrales, dont la production totale dépasse légèrement 5 MW.

«Le contrat est toujours valide, explique de son côté Denis Gagnon, responsable de la production privée chez Hydro-Québec. La centrale est exploitée par des gens responsables et efficaces. Nos livraisons ne sont pas touchées.»

Le nouveau conseil d'inspecteurs d'Hydro P-1, qui remplace le conseil d'administration en période de faillite, regroupe des représentants de la Barclay's, deux représentants des sous-traitants, dont plusieurs entreprises en construction et un représentant du ministère des Ressources naturelles (MRN), le propriétaire des droits d'eau publics utilisés par Hydro P-1.

La présence du ministère public a été contestée jeudi par des autochtones de Belleterre, qui ont expliqué aux créanciers et au syndic qu'Hydro P-1 turbinait en réalité de l'eau qui leur appartenait en vertu de traités anciens et qu'à ce titre, ils devraient siéger à la place du ministère.

Une «slate» venant d'intérêts apparentés à Kuczer, explique M. Dionne, a tenté de se faire élire au «conseil d'inspecteurs» mais ce droit lui a été refusé par décision du président du fait qu'il s'agissait d'une société apparentée à la société en faillite. Si cette décision n'avait pas été prise, raconte le syndic intérimaire, un vote «stratégique» aurait pu être compromis jeudi. L'imbroglio pourrait s'épaissir davantage si cette décision du président du conseil devait être contestée en cour.

Une année exceptionnelle



PHOTO JACQUES GRENIER

LA NEUVIÈME ÉDITION de l'exposition des Femmeuses, qui s'est terminée hier après-midi, a été exceptionnelle à plus d'un titre: tout d'abord, par le nombre record de 7500 visiteurs qui se sont déplacés au cours du week-end pour admirer — et acheter — les œuvres de 70 artistes, exposées à l'usine Pratt & Whitney. Ce n'est pas tout: les organisatrices ont vendu un nombre record de 92 œuvres, sur les 137 exposées, recueillant la très respectable somme de 97 000 \$. Ce montant comprend les dons (4 000 \$) et la vente, à 20 \$ chacun, de plus de 300 T-shirts de l'exposition. En fait, il n'en restait plus un à la clôture de l'événement hier. Les prix des œuvres allaient de 200 \$ à 6000 \$, ce dernier prix étant celui d'une œuvre de l'artiste Jeanne Rhéaume. Cette dernière fait partie du groupe des «super femmeuses», aux côtés, notamment, de Marcelle Ferron et Betty Goodwin. Mais chaque année, les organisatrices donnent également la chance à des artistes de la relève d'exposer leurs œuvres. Les artistes reçoivent la moitié des recettes de la vente des œuvres; l'autre moitié est versée à sept maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence. Les dons et les recettes de la vente de T-shirts vont directement aux maisons d'hébergement.

Fin du congrès de Human Life International

Le message est passé, estime HLI

«Au fond, les journaux nous ont aidés en parlant de nous»

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Les manifestations d'hostilité qui ont accompagné leurs débats n'ont aucunement ébranlé les dirigeants de Human Life International, ont assuré hier, à la clôture de leur congrès, plusieurs responsables de l'organisation d'origine américaine qui milite activement contre l'avortement, la contraception, la stérilisation, l'infanticide, l'éducation sexuelle, l'homosexualité, la pornographie.

«Nous sommes enchantés du congrès. Au fond, les journaux nous ont aidés en parlant de nous [même négativement], estime M. Richard Bastien, porte-parole du Mouvement. Nous espérons même que le congrès insufflera un nouvel élan au mouvement pro-vie du Québec.»

ROBIC

DEPUIS 1892
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2
FAX: (514) 945-7874 TEL: (514) 984-0844

La maîtrise des intangibles

DE LA ROSA

fleuriste

475, Président Kennedy
(Hôtel Delta) Montréal

LIVRAISON

Tél.: 985-3055

S.Q.A. Société québécoise de l'autisme

2300, boul. René-Lévesque O.
Montréal, Québec, H3H 2R5

(514) 931-2215

L'autisme est un trouble envahissant du développement qui empêche nos enfants de comprendre correctement ce qu'ils voient, ce qu'ils entendent, ce qu'ils ressentent.

Donnez généreusement: 931-2215

Merçi.

Le président du mouvement Campagne Québec-Vie, Gilles Grondin, se réjouit également de «l'impact extraordinaire du congrès sur l'opinion publique». «On a parlé de nous en termes généralement négatifs mais on a parlé aussi de notre combat, de ce que nous disons sur l'avortement, la contraception. Au milieu du bruit, notre voix a été entendue», estimait-il, hier, à la clôture du congrès qui a réuni 1500 participants de divers pays. Une messe et une homélie du Rev. Pearce Lacey, de Toronto, ont mis fin à l'événement.

La veille, samedi soir, une manifestation de gays et lesbiennes s'était tenue devant l'hôtel Radisson, lieu du congrès, pendant que les membres du mouvement ultra-conservateur recevaient le conférencier Randall Terry, emprisonné à plus d'une reprise pour ses méfaits commis dans des cabinets d'avortement aux États-Unis.

Les protestations ont été plus calmes que celle du 19 avril, alors que 2000 manifestants s'étaient rassemblés pour dénoncer le mouvement, pendant que ses membres assistaient à une messe célébrée à leur intention dans la basilique Notre-Dame. En parlant du chahut, des insultes, des œufs et des tomates qui avait accueilli les militants à leur sortie de la messe, le père Paul Marx, fondateur du HLI, avait déclaré que «c'est la pire chose que j'ai vue n'importe où dans le monde».

Un des porte-parole du mouvement, ici, M. Bastien, n'est pas loin de partager cette opinion. Il a déclaré hier qu'à son souvenir, seuls les Pays-Bas avaient réservé aux membres du mouvement un accueil aussi bruyant, il y a quelques années, lorsque s'y tint le congrès annuel du HLI.

L'organisation a été fondée en 1981 par le père Marx. Ce dernier a rappelé samedi que le mouvement n'avait que 7000 \$ lors de sa création, et qu'il en avait aujourd'hui 7 millions. Effectivement, les moyens du groupe sont impressionnants, et avec ses 80 employés permanents, il supervise 84 sections réparties dans 56 pays. HLI revendique 7000 membres au pays dont un millier au Québec. Quelque 130 participants du Québec s'étaient inscrits au congrès de Montréal.

En faisant référence aux protestations qui ont jalonné les discussions de son mouvement, Gilles Grondin, du groupe Campagne Québec-Vie, dit comprendre cette réaction. «Les gens n'aiment pas se faire parler des enfants à naître qu'ils ont mis à mort.» De plus, M. Grondin croit que la population, dans son ensemble, comprend les positions défendues.

M. Grondin, qui revendique quelque 30 000 membres, a réfuté les accusations de racisme et d'antisémitisme dont HLI est la cible. Le dr. Bernard Nathanson, qui est d'origine juive, a reconnu ce week-end, a-t-il rappelé, qu'il y avait un nombre surprenant de juifs pratiquant l'avortement. «Il a disposé de cette accusation par ses propos», estime M. Grondin.

Quant au racisme, M. Grondin est plutôt d'avis que les Québécois qui recourent à l'avortement et à la contraception sont ceux qui font preuve de «racisme à rebours», en réduisant le peuple canadien français. «C'est un auto-génocide donc un racisme contre nous-mêmes. Car pour remplacer ces petits bébés on en fait venir d'autres. C'est du racisme à rebours.»

«Le Québec et l'Ontario ont reconnu l'Arménie, il me semble que c'est le temps que le Canada prenne

position et condamne les Turcs pour ce qu'ils font à notre peuple.» «Nous avons toujours voulu faire quelque chose pour appuyer la cause de nos parents et marcheront encore aujourd'hui dans les rues d'Ottawa pour demander au gouvernement fédéral de reconnaître le génocide de leur peuple et de condamner la Turquie pour le sort qu'elle fait subir aux leurs.

S'ils sont Québécois ou Ontariens de naissance, ils sont d'abord et avant tout Arméniens de descendance et membres de la Jeunesse arménienne.

«Ça fait longtemps que nous voulons briser le silence», a expliqué Christine Jafalian, une des organisatrices de la marche rencontrée près de Thurso hier après-midi.

Le génocide arménien a déjà fait plus de 1,5 million de victimes en 80 ans.

«Le Québec et l'Ontario ont reconnu l'Arménie, il me semble que c'est le temps que le Canada prenne

position et condamne les Turcs pour ce qu'ils font à notre peuple.» «Nous avons toujours voulu faire quelque chose pour appuyer la cause de nos parents et marcheront encore aujourd'hui dans les rues d'Ottawa pour demander au gouvernement fédéral de reconnaître le génocide de leur peuple et de condamner la Turquie pour le sort qu'elle fait subir aux leurs.

S'ils sont Québécois ou Ontariens de naissance, ils sont d'abord et avant tout Arméniens de descendance et membres de la Jeunesse arménienne.

«Ça fait longtemps que nous voulons briser le silence», a expliqué Christine Jafalian, une des organisatrices de la marche rencontrée près de Thurso hier après-midi.

Le génocide arménien a déjà fait plus de 1,5 million de victimes en 80 ans.

«Le Québec et l'Ontario ont reconnu l'Arménie, il me semble que c'est le temps que le Canada prenne

Manitoba: les livres de promesses sont rangés

Winnipeg (PC) — Un politicien veut équilibrer le budget, un autre veut que le gouvernement laisse tomber les paris, et un dernier a crié «Nous sauverons les soins de santé» pendant toute la campagne électorale.

A vingt-quatre heures des élections de mardi au Manitoba, les chefs des trois principaux partis ont finalement pu ranger leurs livres de promesses.

Le premier ministre Gary Filmon, le chef libéral Paul Edwards et le chef néo-démocrate Gary Doer ont profité de la fin de semaine pour aller chercher des appuis dans les comités-clés. Tout au long des trente-cinq jours de cette cam-

pagne, alors que le soleil d'avril faisait fondre les dernières traces de neige dans le centre du Canada, les trois chefs ont eu beaucoup de choses à dire.

Le seul problème pour les électeurs pourrait être qu'ils n'étaient pas si différents les uns des autres. «Pour le spectateur moyen, ils ont tous l'air remarquablement semblables», déclarait le politologue Paul Thomas à mi-campagne. Gary Filmon a, de toute évidence, été agile et rapide avec son budget de 9 mars, qui est devenu la base de la plateforme du Parti conservateur pour un «Manitoba fort». Le budget a précédé l'appel aux urnes de seulement

quelques semaines. Le premier ministre a sans doute trouvé le plus beau filon de la campagne: une promesse d'équilibrer le budget dès cette année avec un surplus de 48 millions \$.

C'était un si beau filon que le NDP et les libéraux ont promis des surplus encore plus élevés.

Les néo-démocrates ont dit qu'ils obtiendraient un surplus de 58 millions \$, et les libéraux ont renchéri avec 80,7 millions \$, si les chiffres du gouvernement étaient exacts. Bien entendu, les deux partis d'opposition ont également dit qu'ils ne croyaient pas que c'était le cas.

NISSAN

GRANDE
VENTE«étiquettes vertes»
3 jours seulement
24-25-26 avril 95Prix pré-négociés et affichés
sur tous les véhicules neufs ou
démonstrateurs
Transport et préparation
inclus dans les prix affichés.Prix sur place seulement et sur
véhicules en inventaire.Près de 2 millions de dollars
d'inventaire à liquider.

- Location à long terme disponible
- Financement sur place
- Maximum pour votre échange; toutes marques acceptées

Prix réduits sur véhicules d'occasion
également.

CHEZ DUMOULIN, ÇA FAIT 25 ANS QU'ON EN FAIT UN PEU PLUS.

DUMOULIN

8115 boul. Lévesque est
à 10 minutes à l'est du pont Pie-IX

665-7459, 326-0033 (Mtl)

• LE DEVOIR •

ACTUALITÉS

LE CENTRE
VW Audi
À MONTRÉAL
AUTO STRASSE
5905 AUTOROUTE TRANS-CANADIENNE, ST-LAURENT 748-6961

Parizeau prend le virage

«Nous allons, M. Bouchard et moi, faire cette campagne référendaire la main dans la main.»

LE DEVOIR

Le premier ministre Jacques Parizeau a décidé de prendre le virage annoncé par le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, et entériné par la Commission nationale sur l'avenir du Québec. Profitant de son passage au congrès de l'Union des municipalités du Québec, il a fait le point dans les termes suivants: «La bisbille est terminée. Le rapport de la Commission nationale vient de nous réconcilier. Nous allons, M. Bouchard et moi, faire cette campagne référendaire la main dans la main.»

M. Parizeau a réitéré son grand intérêt pour le rapport de la Commission qui est «le résultat des efforts de 50 000 personnes». Il a également affirmé que «ce rapport remarquable ouvre la porte à un certain nombre de possibilités», qu'il a présentées ainsi: «L'association

avec le reste du Canada est incontournable sur certains plans, souhaitable sur d'autres et envisageable sur d'autres plans encore. Partant de là, nous pouvons tous prendre le virage ensemble.»

Il a explicité sa pensée en mentionnant qu'une association au sujet de la monnaie est incontournable, que l'établissement d'un tribunal pour régler les différends avec le Canada (semblable à celui créé avec l'Accord de libre-échange) est souhaitable et qu'une association politique d'un Québec indépendant avec le Canada est envisageable.

Le premier ministre québécois a



Lucien Bouchard



Jacques Parizeau

réitéré son intention de tenir le référendum en 1995. Il a dit tout ignorer d'un rapport du sociologue Pierre Drouilly suggérant que les forces souverainistes devraient donner une dernière chance au fédéralisme canadien et reporter la tenue du référendum au moins jusqu'en 1997.

Selon un sondage Léger et Léger publié samedi l'option souverainiste remporterait plus d'appuis (42,6 %) avec Lucien Bouchard comme président du camp du OUI, à la place de M. Parizeau qui lui n'attirerait que 35,7 % des intentions de vote.

«C'est très bien comme ça. Moi, je suis très heureux de ce résultat,

je n'ai pas de problème avec ça», a eu le premier ministre comme réaction à cette préférence manifestée par les répondants au sondage.

Hier, le Conseil québécois des gens d'affaires pour le Canada a ajouté sa voix à celles d'autres organismes d'affaires qui demandent la tenue du référendum dans les plus brefs délais. Son président, Pierre Côté, soutient que «devant un projet souverainiste qui bat sérieusement de l'aile, le gouvernement Parizeau a concocté une formule qu'il croit gagnante et rassembleuse mais qui est irréaliste et dont les coûts sont inestimables».

M. Côté fait sienne l'opinion de l'Institut C. D. Howe à l'effet que le reste du Canada n'acceptera jamais de donner au Québec 50 % des voix dans une union nouvelle, alors que le système actuel ne lui en laisse que 25 %.

Un Québec souverain associé économiquement au Canada

Bélanger: trente ans au moins pour conclure une union économique

KATIA GAGNON
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le projet d'union économique et politique préconisé par le chef du Bloc québécois équivaut à la création d'un nouveau gouvernement central auquel un Québec souverain devrait nécessairement déléguer certains pouvoirs, croit le président du comité référendaire du NON, Michel Bélanger.

«[Le projet d'union économique], c'est de dire qu'on aurait un gouvernement central et qu'on voudrait qu'il soit différent [de l'actuel gouvernement fédéral]. C'est bien gentil, mais ce n'est pas un projet de souveraineté», a déclaré M. Bélanger à l'issue d'une allocution devant quelque 300 militants libéraux de la région de Québec. Selon M. Bélanger, le virage de Lucien Bouchard n'est, en réalité, qu'une reconstruction pure et simple du lien qui existe déjà entre le Québec et le Canada, car les institutions communes qui seraient créées entre les deux pays devraient avoir juridiction sur certains secteurs d'activités, comme les relations internationales ou l'agriculture.

«On dit qu'on veut avoir tous les pouvoirs, mais on veut immédiatement en déléguer à un autre gouvernement central, lance-t-il. Quand on démolit une maison pour la reconstruire pareil, c'est plus cher que de peindre les fenêtres.»

Et dans l'éventualité où le Canada accepterait de négocier une telle association avec un Québec souverain, il faudrait au moins 30 ans pour y arriver, affirme-t-il, citant l'Union européenne en exemple. D'après lui, les souverainistes ne veulent, par ce nouveau virage, qu'«endormir» la population. «Ce qui compte, ce n'est pas la

façon dont on recouvre tout ça. C'est le fond. Et le fond, c'est la souveraineté.»

D'ailleurs, les récents sondages qui montrent qu'une majorité de Québécois seraient favorables à un projet de souveraineté assorti d'une association avec le reste du Canada n'inquiètent pas le capitaine du camp du NON.

«Si on me demande "est-ce que je suis en faveur de la souveraineté si ça

ne change rien dans le Canada", évidemment, je vais répondre oui. Pourquoi je répondrais non? Rien ne nous dit que ces sondages indiquent une volonté d'accepter une sécession», explique-t-il.

Reste que M. Bélanger a transformé une bonne partie de son discours aux militants en une mini-séance

de motivation, dans l'intention évidente de contrer une éventuelle démobilisation des troupes libérales durant le long congé estival. «Même si nous n'avons pas l'intime conviction que le référendum aura lieu en automne, il faut faire comme si», a-t-il lancé, exhortant les militants à faire le plein de tous les votes afin d'aller chercher un NON clair et ainsi évacuer une fois pour toutes la question de la souveraineté.

«Si le référendum devait être gagné à 55-45, par exemple, le lendemain, on entendrait parler de la victoire morale du camp du OUI. Alors que si le vote c'était 62-38 — ce qui est moins qu'en 1980 —, ça indiquerait que la tendance va en diminuant», a-t-il expliqué.

Par ailleurs, M. Bélanger estime que le rapport de la commission nationale, qu'il n'avait toujours pas commenté, constitue de la «propagande dithyrambique» du gouvernement péquiste. Le président du camp du NON trouve qu'il est «profondément insultant» de dire aux Québécois qu'ils sont la somme de siècles d'échecs constitutionnels.



Michel Bélanger

Plus rien n'empêcherait la fusion entre l'UMQ et l'UMRCQ

LE DEVOIR

Le nouveau président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Gilles Vaillancourt, aura dès cette semaine des échanges avec sa vis-à-vis de l'Union des municipalités régionales de comté, Jacinthe Simard, sur le projet de fusion entre les deux organismes.

Ce projet, vu d'un bon œil par l'UMQ, dans la mesure où la représentation unique du monde municipal permettrait notamment une concentration de leurs expertises, sera abordé de façon officielle avec la présidente de l'UMRCQ au cours des prochains jours. Une rencontre qui devrait normalement se traduire par la nomination d'un consultant externe chargé d'évaluer les retombées politiques et économiques d'une telle fusion.

Cette semaine toujours, M. Vaillancourt, qui est maire de Laval, ouvrira les portes de la ville à Jacques Martin, vérificateur nommé la semaine dernière par le ministre des Affaires municipales, Guy

Chevrette, pour vérifier le bien-fondé de plusieurs allégations de mauvaise gestion circulant à Laval.

La-dessus, le maire Vaillancourt, qui en est à son deuxième mandat, demeure muet, convaincu que le vérificateur ne trouvera rien à redire sur la qualité de son administration.

Par ailleurs, sur la question de la décentralisation des pouvoirs entre Québec et les municipalités, M. Vaillancourt s'attend à ce que Québec organise les premières consultations à ce sujet après la tenue du référendum sur la souveraineté, et ce, dans le cadre de 16 forums régionaux qui permettront de préciser la nature exacte des pouvoirs susceptibles d'être transférés aux municipalités.

L'UMQ a une bonne idée des pouvoirs (et des revenus) qu'elle souhaite obtenir de Québec, mais se garde bien d'en parler publiquement, histoire, dit le maire Vaillancourt, «de ne pas dévoiler notre jeu avant que les véritables négociations ne commencent».

Le maire reconnaît toutefois qu'un meilleur

contrôle des budgets d'investissement publics fait partie des revendications de l'UMQ.

«Pour le reste, vous verrez en temps et lieu.» À ce sujet, le premier ministre Parizeau, qui clôturait samedi le congrès annuel de l'UMQ, a promis qu'il effectuerait cette décentralisation «le plus possible dans les limites du régime constitutionnel actuel, mais à fond de train si le Québec devait devenir souverain».

Gilles Vaillancourt a été élu vendredi à la tête de l'UMQ après avoir siégé six ans au conseil de l'organisme. Il a défilé la mairesse de Saint-Romuald, Francine Dubé, et succédé ainsi à Ulric Blackburn, maire de Chicoutimi. Il sera entouré au conseil d'administration par Peter Trent, maire de Westmount, Denise Lévesque (Rivière-du-Loup), Bernard Gagnon (Saint-Basile), Robert Pouliot (Ascot) et Peter Yeomans (Dorval).

Les maires de Montréal et de Québec, Pierre Bourque et Jean-Paul L'Allier siègent également au conseil.

Quand on comprend tout ce qui est compris, on a tout compris!

JETTA GL

299\$ PAR MOIS*

Très belle Jetta de l'année comprise. Transport compris dans un versement abordable*. Climatiseur compris. Système d'alarme intégré compris. Régulateur de vitesse compris. Radiocassette stéréo comprise. Moteur 2,0L, 4 cyl. 115 ch compris. Direction assistée comprise. Freins assistés compris. Boîte manuelle à 5 vitesses comprise. Douzaine d'autres petits détails allemands si pratiques compris. 299\$ par mois... Oui, vous avez bien compris!

* La mensualité ne s'applique qu'au modèle neuf Jetta GL 1995 avec groupe d'options JP3 décrit ici pour une location de 48 mois. D'autres termes sont aussi offerts. Un versement initial de 1500,00\$ ou échange équivalent et un dépôt de 350,00\$ sont requis au moment de la transaction. Le transport et la préparation sont inclus. Limite de 80 000 kilomètres. Frais de 0,10\$ le kilomètre additionnel. Sous réserve de l'approbation du crédit. L'offre est valide exclusivement pour des achats au détail à partir du 3 avril et pour une durée limitée. Frais d'immatriculation, assurances et taxes en sus. Voir les concessionnaires participants pour les détails. Le modèle offert peut différer du modèle illustré.

LES CONCESSIONNAIRES
VOLKSWAGEN

ÎLE DE MONTRÉAL

Auto Strasse
5905, ROUTE TRANS-CANADIENNE, ST-LAURENT
748-6961

Automobiles Autohaus
1855, AV. DOLLARD, LASALLE
364-2753

Automobiles G.M.F.
3050, BOUL. ST-CHARLES, KIRKLAND
694-1378

Automobiles Place De Bleury
2144, RUE DE BLEURY, MONTRÉAL
845-8267

Automobiles Poplar
5441, RUE ST-HUBERT, MONTRÉAL
274-5471

Automobiles Rimar

5500, BOUL. MÉTROPOLITAIN E., ST-LÉONARD
253-4888

Automobiles Stolz
13255, RUE SHERBROOKE EST, MONTRÉAL
642-6242

Campbell & Cameron
4050, AV. VERDUN, VERDUN
762-9777

Nordest Volkswagen
10395, BOUL. PIE-IX, MONTRÉAL
325-3422

RIVE-SUD

Antilles Automobiles
649, CHEMIN LAROCQUE, VALLEYFIELD
371-5563

Automobiles B. Duval

400, BOUL. ROLAND-THERRIEN, LONGUEUIL
679-0890

Automobiles F.M.
16070, RUE ST-LOUIS, ST-HYACINTHE
773-9643

Automobiles Niquet
1905, BOUL. SIR-WILFRID-LAURIER, RTE 116, ST-BRUNO
653-1553

Automobiles Sabric
125, RUE AIMÉ VINCENT, VAUDREUIL
455-7941

Chambly Automobiles
335, BOUL. TASCHEREAU, GREENFIELD PARK
671-7238

Châteauguay Volkswagen
20, BOUL. INDUSTRIEL, CHÂTEAUGUAY
698-2261

Marcel Synnott Automobile

1200, RUE BOURGOGNE, CHAMBLY
658-6645

Park Avenue Volkswagen
8805, BOUL. TASCHEREAU OUEST, BROSSARD
656-4811

St-Jean Volkswagen
815, CHEMIN GRAND-BERNIER NORD
ST-JEAN-SUR-RICHIEU
348-7309

RIVE-NORD

Automobiles A. Bélanger
118, MONTÉE MASSON, MASCOUCHE
474-2428

Automobiles André Rivest
839, RUE NOTRE-DAME, REPENTIGNY
585-1700

Automobiles E. Lauzon

1384, BOUL. LABELLE, BLAINVILLE
430-1460

Automobiles Lafontaine
2031, BOUL. LABELLE, ST-JÉRÔME
438-4101

Automobiles Le Passant
125, RUE PRINCIPALE, LACHUTE
476-9966

Arbour Automobiles
700, BOUL. DES LAURENTIDES, LAVAL
343-3422

Butz Automobile
421, BOUL. SAUVÉ, ST-EUSTACHE
627-4466

Degrandpré Automobiles
1128, RUE PIETTE, JOUETTE
756-4515

• LES ACTUALITÉS •

Attentat d'Oklahoma City

Clinton réclame de nouvelles mesures anti-terroristes

D'APRÈS REUTERS, AFP ET AP

Oklahoma City — Le président américain Bill Clinton a demandé hier au Congrès d'accorder au gouvernement de nouveaux pouvoirs et de nouveaux fonds pour lutter contre le terrorisme national et international, a déclaré hier la Maison-Blanche.

Selon un document distribué à Oklahoma City, où M. Clinton a assisté hier à un service religieux à la mémoire des victimes de l'attentat de mercredi dernier qui a fait au moins 71 morts et 150 disparus, ces mesures comprennent notamment la création d'une unité anti-terroriste sous l'autorité du FBI (police fédérale) et un renforcement des pouvoirs d'accès du FBI à certains documents privés comme les relevés téléphoniques, les rapports des sociétés privées évaluant la situation financière des consommateurs, ainsi que les registres des hôtels et motels.

Lors d'une entrevue télévisée diffusée en soirée sur la chaîne CBS, M. Clinton devait annoncer les points suivants:

■ le premier porte sur un appel au Congrès, pour qu'il vote «immédiatement» la loi anti-terroriste introduite par l'administration en février dernier. Ce texte renforce déjà considérablement les pouvoirs de l'Etat fédéral. Un conseiller de M. Clinton, George Stephanopoulos, a toutefois indiqué que cette loi était particulièrement «centrée sur le terrorisme étranger».

■ Le deuxième porte sur la demande de nouvelles mesures afin d'infiltrer et de démanteler les réseaux terroristes, à la fois étrangers et intérieurs». Outre les deux mesures mentionnées précédemment, M. Clinton veut le «financement total» d'une loi déjà votée qui donne une plus grande latitude au FBI pour pratiquer des écoutes téléphoniques après autorisation judiciaire, ainsi que la création

d'un fonds spécial du FBI consacré au contre-terrorisme et à la protection contre les activités de renseignement de l'étranger aux États-Unis.

■ Un examen sur la vulnérabilité des installations fédérales, sous la direction de l'«Attorney General» (ministre de la Justice), Janet Reno, qui aura 60 jours pour présenter des recommandations.

■ Le directeur du FBI, l'«Attorney General» et le conseiller de M. Clinton pour la sécurité nationale, Anthony Lake, sont chargés de rédiger une directive présidentielle contenant «toutes les mesures supplémentaires nécessaires pour combattre le terrorisme étranger et intérieur».

M. Clinton devait aussi confirmer avoir ordonné la reconstruction du bâtiment Alfred P. Murrah et la réparation des autres édifices endommagés. Il demandera au Congrès de voter le financement nécessaire, qui n'a pas encore été évalué.

Cette série de mesures ne mentionne toutefois pas directement les milices d'extrême droite sur lesquelles l'attentat de mercredi a braqué les projecteurs.

La Maison-Blanche n'a fourni aucune explication à ce sujet. Il semblait toutefois possible qu'elle ait craint de provoquer des réactions violentes de certains de ces mouvements.

A l'occasion de la cérémonie funèbre en hommage aux victimes de l'attentat d'Oklahoma City, le président Clinton a assuré hier que «la justice l'emportera» sur «les forces du mal».

«Une des choses que nous devons à ceux qui se sont sacrifiés est le devoir de nous débarrasser des forces du mal qui ont donné naissance à cet acte diabolique», a dit le président américain.

«Nous promettons de faire tout ce que nous pouvons (...) pour [les] amener devant la justice»,

a-t-il ajouté. Le département américain de la Justice a par ailleurs confirmé l'arrestation d'un deuxième suspect, David Iniquez, à San Bernardino, en Californie. Mais contrairement à ce qu'affirme la chaîne CBS, son signalement ne correspond pas au deuxième portrait-robot diffusé depuis jeudi par le FBI. David Iniquez est un déserteur de l'armée américaine. Les autorités de San Bernardino l'ont appréhendé après avoir été alertées par l'armée. Elles l'ont remis aux agents du FBI qui sont en train de l'interroger.

Le premier suspect, Timothy McVeigh, un ancien de la guerre du Golfe de 27 ans, a été inculpé vendredi soir de participation à l'attentat.

Selon le *Washington Post*, qui cite un responsable de la police fédérale, quatre hommes au moins ont participé à l'attentat et ils pourraient être plus nombreux. Les frères Nichols — Terry, 40 ans, et James, 41 ans — sont toujours entendus à titre de témoins.

Le FBI continue de privilégier la piste des groupes paramilitaires d'extrême droite — «Milice du Michigan», «Patriotes de l'Arizona» — dont Timothy McVeigh et les frères Nichols seraient proches aux dires de plusieurs témoins.

Les policiers vérifient ces informations. Selon le *New York Times*, des dizaines de policiers quadrillent Kingman, en Arizona, dernière adresse connue de McVeigh, et le désert alentour qui sert de terrain d'entraînement aux «Patriotes de l'Arizona». Ces groupes luttent contre le gouvernement fédéral. «l'ennemi» responsable de la mort de 71 civils le 19 avril 1993 lors de l'assaut des forces fédérales contre le domaine de la secte à Waco, au Texas. L'attentat d'Oklahoma est survenu deux ans jour pour jour après cet incident.

Assassinat du numéro deux de la «Vérité suprême»

Tokyo (Reuter) — Hideo Murai, numéro deux de la secte japonaise de la «Vérité suprême», soupçonnée d'avoir commis l'attentat au sarin du 20 mars dans le métro de Tokyo, est décédé après avoir été poignardé hier par un membre de l'extrême droite nippone, a annoncé la police.

Un porte-parole de la police a précisé que Hideo Murai, responsable de l'unité «Science et technologie» de la secte Aum Shinri Kyo, n'avait pas survécu malgré à une intervention chirurgicale d'urgence et à d'importantes transfusions.

Le dirigeant de la secte est décédé sept heures après avoir été frappé, devant le siège d'Aum à Tokyo, à trois reprises à l'abdomen et une fois au bras avec un couteau de cuisine. L'agresseur, qui a dit se nommer Yuko Jo, a laissé tomber son couteau après l'agression et s'est rendu aux policiers qui surveillaient le siège de la secte. D'ascendance coréenne, celui-ci a déclaré à la police qu'il appartenait à un groupe nationaliste extrémiste de Mie, localité du centre du Japon.

Cette agression intervient au moment où la presse japonaise affirme que la police pense détenir des preuves suffisantes pour impliquer les dirigeants de la secte dans l'attentat au gaz sarin du 20 mars dernier. Selon l'agence Kyodo, la police envisage d'interpellier cette semaine une vingtaine d'autres membres de la secte pour complot en vue de meurtre.

Depuis l'attentat au gaz du métro de Tokyo, qui a fait 12 morts et 5000 blessés, les locaux de la secte ont été l'objet de descente de police pratiquement

tous les jours. Lors de ses perquisitions dans les locaux de la secte, la police a découvert tous les ingrédients nécessaires à la fabrication du sarin. Hideo Murai, qui était âgé de 36 ans, apparaissait quotidiennement à la télévision pour défendre la secte. La police soupçonne l'unité dont il était responsable d'avoir fabriqué le liquide qui a été libéré dans le métro de Tokyo.

Une centaine d'adeptes de la secte ont déjà été interpellés. Selon la police, Hideo Murai dirigeait la secte depuis que son chef Shoko Asahara a pris la fuite la veille de l'attentat de Tokyo. Hideo Murai était un astrophysicien diplômé de la prestigieuse université d'Osaka. Samedi, le journal *Mainichi* citait un extrait de son journal rédigé en 1991 et dans lequel il prédisait que la secte prendrait le pouvoir au Japon avant la fin du siècle.

«Le fondateur et chef d'Aum, Shoko Asahara, sera emprisonné au cours des années 1990, mais son procès montrera l'existence de pouvoirs surnaturels et l'ensemble des 100 millions de Japonais deviendront des adeptes d'Aum», écrivait-il.

Hideo Murai prédisait aussi qu'une guerre mondiale «définitive» éclaterait après la mort d'Asahara.

Nouveau Brunswick

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

«Nous offrons l'Égalité d'accès à l'emploi. Selon le nombre de candidatures au(x) concours suivant(s), les exigences concernant les années d'expérience et la scolarité peuvent être accrues.

PHARMACIEN-NE CONSEIL

43 134 \$ À 56 758 \$ PAR ANNÉE

Le ministère de la Santé et des Services communautaires recherche une personne pour combler le poste de pharmacien-ne conseil à la Division des services aux établissements de Frédéricton. Il s'agit d'un poste comportant d'importantes responsabilités et qui requiert des compétences en matière de gestion, d'administration et d'évaluation des pharmacies d'hôpitaux. La personne choisie veillera, par le biais de services de consultation, à la bonne marche des services pharmaceutiques hospitaliers fournis par les hôpitaux et les foyers de soins, et conseillera les représentants des hôpitaux, des foyers de soins et du ministère. Vous devez posséder un baccalauréat des sciences (pharmacie) et posséder un minimum de 8 années d'expérience connexe, dont au moins 6 en gestion de services pharmaceutiques hospitaliers. En outre, un stage de formation en pharmacie dans le cadre d'un programme reconnu sera considéré comme un atout. La personne devra également satisfaire aux critères d'admission de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick et l'Ordre des pharmaciens d'hôpitaux canadiens. La connaissance de l'anglais et du français parlés et écrits est nécessaire. Ce concours prendra fin lorsqu'une personne qualifiée sera trouvée. N'hésitez pas à faire parvenir votre curriculum vitae au Ressources humaines, Ministère de la Santé et des Services communautaires, C.P. 5100, Fredericton, N.-B., E3B 5G8, en précisant le numéro de concours NB 35-95-0006. Vous pouvez vous procurer une formule de demande d'emploi à n'importe quel bureau du gouvernement provincial.

Administrateur

PARACHUTE est une maison d'édition qui produit principalement une revue d'art contemporain du même nom et qui organise des activités (expositions, colloques, etc.) dans le domaine des arts visuels depuis 20 ans. La revue s'est acquise une réputation d'excellence au Canada comme à l'étranger et opère à un niveau international. Nous sommes à la recherche d'une personne qui puisse participer au développement stratégique de l'organisme.

Définition de tâches

- concevoir et mettre en oeuvre un plan de développement en collaboration avec le conseil d'administration
- effectuer les demandes de subventions et suivi
- effectuer la planification et le contrôle budgétaires
- gérer les comptes à recevoir et à payer
- superviser la distribution, superviser la vente de publicité, superviser la gestion d'abonnements et la promotion
- coordonner le travail des trois employés responsables de la distribution, de la promotion et des abonnements, de l'archivage et du secrétariat.

Qualifications requises

- soit un baccalauréat universitaire en administration des arts ou une expérience équivalente accompagnée d'une connaissance du milieu des arts et de l'édition
- soit un baccalauréat universitaire en histoire de l'art ou en communications et une expérience administrative de 5 ans et plus
- connaissance parlée et écrite du français et de l'anglais.

Les personnes intéressées doivent postuler au plus tard le 1er mai 1995. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae et une lettre d'intention à:

PARACHUTE, revue d'art contemporain
4060, boul. St-Laurent, b. 501, Montréal (Qc) H2W 1Y9

OFFRE D'EMPLOI

POSTE EN ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES

Le Département de français de l'Université Laurentienne désire combler un poste en études cinématographiques pour l'année universitaire 1995-1996.

Il s'agit d'un contrat de 10 mois s'étendant du 1er août 1995 au 31 mai 1996, au rang de professeur adjoint. Le poste exige le doctorat ou l'équivalent et de l'expérience au niveau universitaire ou collégial dans le domaine des études cinématographiques.

Faire parvenir un curriculum vitae avant le 31 mai 1995 à:

Directeur
Département de français
Université Laurentienne
Sudbury (Ontario)
P3E 2C6

L'Université Laurentienne souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi et encourage toutes les personnes qualifiées, y compris les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées à poser leur candidature.

Conformément aux exigences de l'Immigration canadienne, cette annonce s'adresse en premier lieu aux citoyens et citoyennes canadiens ainsi qu'aux résidents et résidentes permanents.



**Université
Laurentienne**

DOYEN ou DOYENNE

Faculté de médecine

L'Université de Sherbrooke est un établissement de renommée nationale et internationale qui accueille dans un environnement d'une qualité exceptionnelle, près de 21 000 étudiants et étudiantes provenant de tout le Québec et d'ailleurs. Elle est particulièrement reconnue pour l'importance de sa recherche, pour la qualité et le caractère novateur de ses programmes d'enseignement et pour son régime coopératif favorisant la formation pratique en milieu de travail.

Un comité de mise en candidature a été constitué, selon les Statuts de l'Université, en vue de la nomination d'un doyen ou d'une doyenne de la Faculté de médecine.

Le Comité invite toute personne ou tout organisme intéressé à faire des recommandations, commentaires ou suggestions relativement à cette nomination à les présenter par écrit ou en audience, en s'adressant à :

Daniel Ménard, secrétaire
Comité de mise en candidature
Département d'anatomie et de biologie cellulaire
Faculté de médecine
Université de Sherbrooke
3001, 12^e Avenue Nord
Sherbrooke (Québec) J1H 5N4
Téléphone : (819) 564-5278

Les personnes intéressées à présenter leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae détaillé au secrétaire du comité.

La date limite pour demander une audience, soumettre une intervention écrite ou encore pour poser sa candidature est fixée au 15 mai 1995.

L'Université de Sherbrooke respecte le principe de l'équité en matière d'emploi.



**UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE**

CARRIÈRES & PROFESSIONS

LE DEVOIR

**Les lundis,
mercredis,
et vendredis
inclusivement.**

Agence de communication en croissance

cherche

COLLABORATEURS(TRICES) EXTERNES POUR MANDATS RÉGULIERS

• Relations de presse

(Communiqués, conférences de presse, suivi, entrevues, etc.)

• Rédaction

(Discours, articles, brochures, dossiers, etc.)

Domaines

• Alimentation, finance, technologie, gestion

Exigences

- Expérience démontrée
- Respect des échéances
- Créativité

Équipement

- Ordinateur, télécopieur, modem
- Lien Internet ou courrier électronique

Faire parvenir un C.V. et indiquer la rémunération souhaitée.

Dossier 1546
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal (Québec)
H2Y 3S6

Laurentian University Université Laurentienne

Le département de *science économique* de l'Université Laurentienne sollicite des candidatures pour un poste menant à la permanence. Le candidat doit détenir un Ph.D. ou être sur le point de l'obtenir. Tous les champs de spécialisation seront considérés. La personne retenue enseignera en français.

La date d'entrée en fonction est le 1er juillet 1995.

Conformément à la politique de l'Université, le bilinguisme passif (français/anglais) est une condition d'obtention de la permanence. L'Université offre gracieusement à ses professeur(e)s des cours de langue seconde.

En conformité avec les exigences canadiennes de l'immigration, la préférence sera accordée aux citoyen(ne)s canadien(ne)s et aux résident(e)s permanent(e)s.

L'Université Laurentienne applique une politique d'équité dans l'emploi et encourage toutes les personnes qualifiées, y compris les femmes, les Autochtones, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées, à poser leur candidature.

Ce poste est sujet à l'approbation budgétaire.

On fera parvenir avant le 5 mai 1995 son curriculum vitae et le nom de trois références à:

Claude Vincent,
Coordonnateur du programme français,
Département de science économique,
Université Laurentienne,
chemin du Lac Ramsey,
Sudbury (Ontario) P3E 2C6

Directeur général ou Directrice générale

Sous l'autorité du conseil d'administration, vous assumerez la responsabilité de la mission et du plan de développement du Collège. Vous favoriserez la concertation, la qualité et l'efficacité des services. Vous assurerez l'intégration cohérente des volets administratifs, opérationnels et pédagogiques du Collège ainsi que des relations avec les partenaires du milieu. Vous veillerez à la mobilisation de l'ensemble du personnel et à l'équilibre budgétaire du Cégep.

Exigences

Vous possédez une solide expertise en gestion et une vision stratégique du développement d'un collège. Vous maîtrisez des habiletés de communication, de leadership, de relations publiques et de gestion du changement. Vous êtes sensibilisé à l'évolution du milieu et aux besoins de la réalité régionale. Vous possédez un diplôme universitaire de deuxième cycle (ou de premier cycle avec une vaste expérience) dans un champ de spécialisation appropriée ainsi qu'au moins huit années d'expérience pertinente dont un minimum de cinq dans des fonctions d'encadrement, de préférence dans le domaine de l'éducation.

Rémunération et conditions

Le poste est attribué par mandat d'une durée minimale de trois ans et maximale de cinq ans, renouvelable. Le salaire et les conditions de travail sont conformes au règlement ministériel en vigueur.

Votre curriculum vitae incluant les attestations et preuves de scolarité requises, accompagné d'une lettre motivant votre intérêt pour le poste, doivent parvenir avant 17 heures, le 8 mai 1995, à l'adresse suivante: Monsieur Jacques Ouellet, Président du conseil d'administration, Concours «Direction générale», CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, 425, boulevard du Collège, C.P. 1500, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E5.

Ce poste est disponible également aux femmes et aux hommes.

Le cégep, une présence essentielle

LE DEVOIR

LE MONDE

Hôtel-Restaurant 514-229-2991
L'Eau à la Bouche
Ste-Adèle, Laurentides
TARIF SPÉCIAL
Réunions d'affaires
à partir de 47,50 \$ par pers., dec. double

EN BREF

LES REBELLES TCHÉTCHÈNES ATTAQUENT

Moscou (Reuter) — Les rebelles tchétchènes ont lancé hier plusieurs attaques contre les forces russes dans l'est de la région séparatiste, tuant 16 soldats et blessant 30 autres, a rapporté l'agence de presse russe Itar-Tass. L'agence, qui cite des sources militaires, a précisé que les rebelles avaient notamment encerclé une unité des forces du ministère de l'Intérieur dans le village d'Alleroi, près de Goudermes, à 40 km à l'est de la capitale régionale Grozny. Les deux camps se sont affrontés pendant environ quatre heures avant l'arrivée des renforts russes, qui ont chassé les séparatistes, a ajouté Itar-Tass. Selon l'agence, l'armée russe a estimé que les attaques rebelles — qui n'ont pas été confirmées côté tchétchène — violaient un accord de cessez-le-feu conclu récemment entre les forces russes et les responsables tchétchènes locaux.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ALGÉRIENNES

Alger (AFP) — L'Algérie et le Canada ont signé hier à Alger un accord prévoyant que des sociétés canadiennes doivent «participer au renforcement et au soutien du secteur privé en Algérie», a indiqué la télévision algérienne. L'accord, d'un montant de 60 millions de dollars et d'une durée de cinq ans, permettra également aux entreprises privées algériennes d'avoir accès à l'expérience canadienne, et d'améliorer leur productivité et leur compétitivité sur le marché international, a ajouté la télévision.

JEAN-PAUL II PRÔNE LE PARDON CONTRE LA HAINE

Cité du Vatican (Reuter) — Il faut propager l'esprit du pardon pour mettre fin à la spirale de la haine et de la violence, a déclaré hier Jean Paul II. «Apprenons à pardonner», a dit le pape durant l'angélus aux pèlerins rassemblés sur la place Saint-Pierre. «La spirale de la haine et de la violence, qui ensanglante la voie suivie par tant d'individus et de pays, ne peut être rompue que par le miracle du pardon.» Le souverain pontife, qui n'a fait allusion à aucun conflit ou incident particulier, s'élève régulièrement contre les violences à caractère ethnique ou nationaliste, notamment celles qui accablent la Bosnie et le Rwanda. Dans un message adressé cette semaine au président Bill Clinton, Jean Paul II a condamné l'attentat d'Oklahoma City en parlant de crime inqualifiable.

IL Y A 50 ANS, RAVENSBRÜCK

Ravensbruck (Reuter) — Quelque 2700 survivants des anciens camps de concentration de Ravensbrück et de Sachsenhausen se sont rassemblés hier à l'occasion du 50^e anniversaire de leur libération. Les survivants ont souligné l'importance des leçons à tirer du passé pour éviter la réédition de telles tragédies. Rose Guérin, présidente des comités internationaux de Ravensbrück, a ainsi exhorté les jeunes générations à la vigilance contre la résurgence du racisme, de l'antisémitisme, du fascisme et de la guerre. Quelque 132 000 femmes en enfants et 20 000 hommes ont été détenus à Ravensbrück, construit en 1938 à 70 km au nord de Berlin. Les nazis y ont eu début enfermé des prisonniers politiques auxquels ils ont joint plus tard des Juifs, des Tziganes, des condamnés de droit commun, des Témoins de Jéhovah, des homosexuels et des prisonniers de guerre.

LA DISCRIMINATION RACIALE A SON PRIX

Los Angeles (AFP) — Niles DeGrate, un avocat noir qui a porté plainte contre son ancien employeur, le cabinet Eaton Corporation, pour discrimination raciale, a obtenu 1,25 million de dollars de dommages à l'issue d'un procès devant un tribunal de Los Angeles. Niles DeGrate, qui n'a plus de domicile, a accusé Eaton Corporation de lui avoir fait perdre toute confiance en lui-même et de l'avoir ainsi conduit à quitter un poste qui lui rapportait 50 000 dollars par an. Niles DeGrate, une «personne normale» lorsqu'il est entré chez Eaton Corporation, a été humilié jusqu'à «perdre toute estime pour lui-même», selon son avocat Me Tebbe.

JANA MIKOSKA
FRANCE-PRESSE

Paris — Le leader de l'extrême droite française, Jean-Marie Le Pen, a réalisé hier une percée spectaculaire lors du premier tour de l'élection présidentielle, obtenant selon les estimations des instituts de sondages plus de 15 % des voix.

Le score de M. Le Pen, 66 ans, président du Front national, est d'autant plus remarquable que, pour la première fois, il avait un concurrent qui chassait sur les mêmes terres électorales que lui en la personne de Philippe de Villiers, représentant de la droite nationaliste et anti-européen, qui devrait obtenir lui autour de 5 %.

M. Le Pen a souligné que «la candidature de (M.) de Villiers se révèle stérile et parasite» et que «sans elle les idées nationales auraient certainement été présentes au deuxième tour».

M. de Villiers a appelé hier soir à «tout faire pour faire battre le candidat socialiste et sortir la France du socialisme», appelant le «candidat de la majorité à tenir le plus grand compte des convictions qu'il a eues l'honneur de porter devant les Français».

M. Le Pen, qui avait obtenu 14,38 % des suffrages lors de l'élection présidentielle de 1988, avait martelé ses habituels thèmes de campagne, hostile à l'immigration et à l'Europe et pour une

politique sécuritaire.

M. Le Pen, qui a indiqué vouloir donner ses consignes de vote pour le second tour le 1^{er} mai, confond dans la même opprobre les socialistes, dans l'opposition après avoir été au pouvoir presque sans interruption de 1981 à 1993, et M. Chirac.

Il a rejeté jusqu'à présent totalement M. Chirac, qui refuse tout contact avec le Front national, affirmant récemment que «pas une seule voix du FN» n'irait à M. Chirac au deuxième tour.

Les socialistes ont immédiatement souligné hier l'importance du score de l'extrême droite, totalisant le cinquième de l'électorat. Le premier secrétaire du parti socialiste Henri Emmanuelli a «lancé un appel à tous les démocrates» de «ne pas porter à la présidence un homme qui soit l'otage de l'extrême droite», en l'occurrence M. Chirac.

M. Le Pen, à la tête du Front national, a été longtemps marginal avec 0,7 % à l'élection présidentielle de 1974. Il n'a même pas pu se lancer



Jean-Marie Le Pen

dans la course présidentielle en 1981, faute d'obtenir les 500 signatures d'élus locaux nécessaires pour pouvoir se présenter.

Il a commencé son émergence sur la scène politique française lors des municipales de 1983 et confirmait lors des législatives de 1986 où à la faveur d'un changement de mode de scrutin, il obtenait 35 députés à l'Assemblée nationale. Finalement, il avait créé une surprise qu'aucun sondage n'avait prévue, en obtenant 14,4 % à la dernière élection présidentielle en 1988, score qu'il vient d'amplifier.

M. de Villiers, un opposant farouche au traité de Maastricht, a vu pour sa part fondre de moitié ses espérances nées de ses très bons résultats aux élections européennes de juin 1994, où sa liste avait remporté 12,33 % des suffrages.

MM. Le Pen et de Villiers tirent profit du vote contestataire. Leurs électeurs ont été sensibles à leur campagne anti-Europe, axée sur l'immigration et la sécurité, thèmes plus ou moins occultés par les autres candidats et propulsés encore tout récemment sur le devant de la scène par l'ouverture des frontières avec l'entrée en vigueur le 26 mars des accords de Schengen.

Selon les enquêtes sur les reports de voix au second tour, les électeurs des deux hommes seraient enclins à voter majoritairement pour M. Chirac.

Jacques Chirac face à son destin

BONI DE TORHOUT
AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Le maire de Paris, Jacques Chirac, qualifié hier soir pour le second tour de l'élection présidentielle française, le 7 mai, va tenter une nouvelle fois de forcer son destin et d'accéder enfin à la présidence de la France, après deux tentatives infructueuses en 1981 et 1988.

Ancien président du parti gaulliste RPR, mais toujours son véritable chef, M. Chirac (62 ans) a été à deux reprises premier ministre, la première fois sous le président Valéry Giscard d'Estaing, de 1974 à 1976, ensuite sous la présidence du socialiste François Mitterrand à la tête d'un gouvernement de cohabitation (1986 à 1988) imposé par la victoire de la droite aux élections législatives.

M. Chirac est entré dans la bataille électorale avec le tempérament

de fonceur qu'on lui connaît et une détermination d'autant plus grande qu'il joue dans quinze jours sa dernière chance de réaliser l'ambition brûlante qu'il nourrit depuis 14 ans.

Depuis hier soir, alors qu'il a été devancé au premier tour de scrutin par le socialiste Lionel Jospin, Jacques Chirac entame sa bataille la plus rude, même si les sondages, pour ce qu'ils valent, le donnent toujours gagnant au second tour.

Il a été en mars 1993 l'un des principaux artisans de la victoire de la droite aux élections législatives qui devaient marquer la déroute du Parti socialiste (PS) et son éclipse peut-être durable.

Refusant de devenir premier mi-



nistre pour la troisième fois — «j'ai déjà donné», devait-il dire —, il pousse Edouard Balladur à la tête du second gouvernement de cohabitation.

Né le 29 novembre 1932 à Paris, diplômé de l'Ecole nationale d'administration, (ENA), la pépinière de la haute administration et du personnel politique français, Jacques Chirac, entre en politique dans l'orbite du Georges Pompidou en 1962 et fait partie des «jeunes loups» dont s'entoure le premier ministre du général de Gaulle.

Puis lorsque M. Pompidou succède au général de Gaulle, M. Chirac entame une carrière brillante sous la présidence de M. Pompidou, dont l'actuel premier ministre Edouard Balladur est alors l'un des plus proches collaborateurs.

Il est élu député gaulliste du département de la Corrèze, un ancien bastion communiste, en mars 1967.

En avril de la même année, il entre au gouvernement comme secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, puis de 1968 à 1969, à l'Economie et aux Finances. Il est ensuite nommé ministre des Relations avec le Parlement (1971-1972), de l'Agriculture (1972-1974) puis de l'Intérieur (mars à mai 1974).

Président fondateur du Rassemblement pour la République (RPR) en décembre 1976, il est élu maire de Paris en mars 1977 et réélu en 1983 puis 1989. Il a été député européen en 1979 et 1980.

Marié à Bernadette Chodron de Courcel, M. Jacques Chirac est père de deux filles, Laurence et Claude.

Avec de l'appétit pour trois, pour la vie comme pour la table, Jacques Chirac est aussi pour beaucoup un homme généreux dans ses engagements, cultivé et, chose rare en politique, peu rancunier.

Victoire un peu courte pour Berlusconi

La droite devance la gauche aux régionales mais le raz de marée ne s'est pas produit

Rome (AFP) — L'Alliance de droite et de centre-droit formée autour du magnat de l'audiovisuel Silvio Berlusconi a obtenu 44,5 % des voix aux élections régionales d'hier en Italie, dépassant la gauche et le centre-gauche qui recueillent 35,5 % des voix, mais sans obtenir le raz de marée espéré, selon un sondage sorti des bureaux de vote.

Forza Italia, le mouvement de Silvio Berlusconi, a obtenu 24,5 %, contre 21 % aux élections législatives de mars 1994 et le Parti Démocratique de la Gauche (PDS, ex-Parti communiste) 22 % contre 20,4 % en mars 94, selon l'institut de sondage Cirm. Le dépouillement des votes ne doit débuter que ce matin.

Ce bon résultat ne suffira pas toutefois à l'ancien président du conseil pour relancer, avec quelque chance de succès, sa demande de convocation d'élections anticipées. Le Pôle de la liberté, qui regroupe les forces alliées au magnat de l'audiovisuel, ambitionnait de dépasser les 50 % des voix pour être ainsi en mesure de réclamer avec force une dissolution du parlement.

Silvio Berlusconi estime que le passage à l'opposition de la Ligue du nord a délégitimé ce parlement, qui ne correspond plus, selon lui, aux



Silvio Berlusconi

vœux des électeurs exprimés en mars 1994. Cette «trahison» de la Ligue d'Umberto Bossi l'avait contraint à démissionner en décembre dernier. Les élections régionales d'hier avaient donc valeur de test pour le Pôle de la liberté, qui souhaitait obtenir l'appui des électeurs pour contraindre le président de la République Oscar Luigi Scalfaro à dissoudre le parlement.

Il est ainsi «confirmé que la droite n'a pas la majorité dans le pays», a commenté visiblement satisfait le se-

crétaire du PDS Massimo D'Alema, à l'issue du vote.

Le résultat prouve «que le parlement actuel n'est pas en mesure d'exprimer une majorité homogène», a en revanche estimé Gianfranco Fini, chef de l'Alliance Nationale (droite), allié de Silvio Berlusconi.

Ce dernier s'est déclaré satisfait du vote et a estimé qu'il justifie «la nécessité d'aller aux élections législatives le plus rapidement possible».

Le succès de la droite sur la gauche et le centre-gauche est plus étroit si l'on prend en compte le vote obtenu par la gauche marxiste de Refondation communiste, qui ne fait pas partie de l'alliance de gauche et de centre gauche. Refondation communiste a obtenu 8 %, selon ce sondage, contre 6 % en mars 1994.

La Ligue du nord, qui a fait chuter le gouvernement de Silvio Berlusconi en décembre, ne s'est pas écroulée comme le magnat de l'audiovisuel l'espérait, mais elle marque le pas, notamment dans son fief du nord. La Ligue a obtenu 6,5 % des voix, selon la Cirm, contre 8,4 % en mars 1994.

Les Italiens votaient aussi pour renouveler le personnel politique de 76 des 94 provinces et de plus de 5000 communes. Ces élections provinciales

et communales partielles comportent un second tour, qui aura lieu le 7 mai.

L'approche traditionnelle:

Une compagnie sabre 10 000 emplois afin de doubler ses profits

L'approche nouvelle:

Le marketing de réseau de Cell Tech



	Ventes totales	Distributeurs indépendants
Mars 94	2,5 millions \$ US	38 000
Mars 95	7,6 millions \$ US	125 500
Croissance	207%	230%

afin que tous aient accès à des profits,
(514) 345-5637 message 24h

soirée relations

Les commissions régionales sur l'avenir du Québec ont mis en évidence l'un des défis majeurs pour l'an 2000: comment intégrer dans un projet de société le visage multiethnique du Québec de demain? Comment retrouver une identité commune, qui permettrait le passage de plusieurs nationalismes ethniques vers un nationalisme territorial?

RÉFÉRENDUM:

UNE CULTURE PUBLIQUE COMMUNE EST-ELLE POSSIBLE?

Venez participer à ce débat lors d'une soirée publique qui aura lieu le lundi 24 avril 1995, à 19h30, à la Maison Bellarmin, 25, rue Jarry ouest, Montréal (Métro Jarry)

Nos personnes ressources:

- Monsieur Gary Caldwell, sociologue
- Monsieur Julien Harvey, du secteur des Communautés culturelles du Centre justice et foi
- Monsieur Michel Pagé, du département de psychologie de l'Université de Montréal
- Monsieur François Rocher, politologue de l'Université Carleton d'Ottawa

Contribution volontaire: 3,00 \$

LES SOIRÉES RELATIONS SONT ORGANISÉES PAR LE CENTRE JUSTICE ET FOI

À lire dans le numéro du mois de mai de la revue Relations :
LA CLASSE D'HISTOIRE
25 Jarry ouest, Montréal H2P 1S6 — Téléphone (514) 387-2541

Les Serbes se font insolents

Sarajevo (AFP) — La communauté internationale, représentée notamment par l'ONU, est restée quasiment sans voix après les derniers affronts que lui ont infligés les Serbes de Bosnie.

Ces derniers ont non seulement contraint, samedi, l'envoyé spécial des Nations unies Yasushi Akashi à emmener dans son avion trois diplomates américains et un allemand qu'ils ne voulaient pas laisser entrer à Sarajevo, mais ils ont annoncé, aussitôt après, qu'ils feraient l'aéroport de la capitale bosniaque «à toutes les délégations politiques» et probablement à l'aide humanitaire.

Hier soir, seules la France et l'Allemagne avaient fait brièvement fait connaître leur condamnation. L'Organisation des Nations unies, quant à elle, est restée absolument silencieuse, comme sonnée par les camoufflets qu'elle venait d'essuyer.

Un porte-parole du ministère fran-

çais des Affaires étrangères a jugé, dès samedi, que l'annonce de la quasi-fermeture de l'aéroport par les Serbes était «inacceptable».

Hier le ministre allemand des Affaires étrangères Klaus Kinkel a «protéste avec la plus grande énergie» contre le fait que les Serbes aient empêché une délégation diplomatique de gagner le centre de Sarajevo. «Retenir nos représentants diplomatiques à l'aéroport (...) et bloquer les pourparlers de médiation indispensables à tous en Bosnie constitue une atteinte aux conventions de l'ONU en vigueur», a écrit M. Kinkel dans un communiqué.

La nouvelle démonstration d'insolence à laquelle se livrent les Serbes à l'égard de la communauté internationale a commencé vendredi après-midi.

Alors que M. Akashi se préparait à quitter Sarajevo sans avoir réussi à obtenir des belligérants qu'ils respec-

tent et prolongent la trêve censée courir jusqu'au 1^{er} mai, les Serbes l'ont bloqué sur l'aéroport sous prétexte que quatre diplomates étaient à bord de l'avion qui venait le chercher.

Le Groupe de contact (Etats-Unis, Russie, Grande-Bretagne, France et Allemagne) a proposé un plan de paix qui comprend un découpage territorial de la Bosnie-Herzégovine attribuant 51 % du pays aux Croates et aux Musulmans, qui l'ont accepté, et 49 % aux Serbes qui l'ont refusé.

Immédiatement, les Serbes ont exigé que les diplomates repartent avec l'envoyé spécial de l'ONU, sinon ils ne «garantissaient pas la sécurité» de l'appareil si celui-ci décollait en emmenant seulement M. Akashi.

Finalement, M. Akashi a cédé aux Serbes et est reparti samedi en début d'après-midi avec les diplomates, sans qu'ils aient pu quitter l'aérogare.

É D I T O R I A L

Le fruit n'est pas mûr

Jean-Robert Sansfaçon

La Régie régionale de Montréal-Centre vient d'entendre l'opinion de nombreux intervenants du réseau local de la santé à propos du grand virage annoncé le mois dernier en faveur des soins ambulatoires. Bien accueilli quant à ses objectifs, l'ambitieux projet n'en suscite pas moins des inquiétudes profondes et légitimes. Qu'il est loin le temps où on pouvait prendre une petite semaine de repos à l'hôpital, histoire de passer quelques tests!

Le document de consultation rendu public le 16 mars dernier par la Régie régionale voulait répondre d'une même lancée à plusieurs problèmes, parmi lesquels la croissance des besoins et des coûts n'est pas des moindres. La population vieillit, la médecine évolue, la technologie bouleverse les normes, tout cela à un moment où les ressources financières des gouvernements suivent une pente inverse. Le phénomène n'est pas seulement local, tous les pays industrialisés doivent y faire face.

Après dix années de restrictions budgétaires imposées aux grands réseaux publics, il devient urgent de voir comment on pourrait faire les choses autrement. C'est dans cette perspective que le gouvernement du Québec et la régie montréalaise entendent prendre ce qu'il est convenu d'appeler le virage des «soins ambulatoires» que l'on dit moins coûteux que les traditionnels séjours à l'hôpital.

Pour atteindre son objectif, la Régie ne propose rien de moins que la fermeture de six ou sept des vingt-six hôpitaux généraux sur l'île de Montréal, de consolider les institutions restantes et de diriger une partie des sommes épargnées vers les CLSC et les centres d'hébergement pour malades chroniques.

À l'exception des organisations syndicales qui, tout en se disant d'accord avec le principe, refusent toute réduction des dépenses consacrées à la santé et surtout, refusent de voir le nombre de leurs membres réduit, la plupart des organisations consultées se sont dites favorables au virage annoncé.

Mais là s'arrête l'enthousiasme. Car pour le reste, on a plutôt assisté cette semaine à la lecture d'une longue liste de craintes, de réserves et d'objections qui devrait forcer la Régie régionale à remettre son ouvrage sur le métier.

Ces craintes sont, pour la plupart, pertinentes, à commencer par la plus simple, la plus évidente: est-on en mesure d'assurer aux Québécois qu'ils seront aussi bien traités, même mieux traités après la réforme que maintenant? Que les personnes âgées, par exemple, dont l'état de santé exige souvent plus de soins et de temps de réhabilitation qu'un citoyen plus jeune, ne seront pas placées au bas de la liste d'attente de ce système qui veut donner la priorité aux cas d'hospitalisation d'un jour?

Plusieurs intervenants doutent de la capacité des autorités à faire le saut dans le délai de trois ans proposé par la Régie. Comme ils doutent qu'il soit possible d'encaisser les économies prévues. Réduire de 1600 le nombre de lits de courte durée disponibles à Montréal ne permettra pas d'économiser les dizaines de millions souhaités, avertissent les dirigeants d'hôpitaux, parce que la moitié de ces lits sont déjà fermés.

Par ailleurs, soulignent cette fois les CLSC, on rêve en couleur si on s'imaginerait pouvoir assurer de façon adéquate le suivi médical à domicile avec la maigre augmentation de 28 millions \$ prévue. En

guise de comparaison, l'Ontario consacre déjà 66 \$ *per capita* pour les services à domicile et visent 100 \$ d'ici deux ans, alors que la régie montréalaise parle d'un montant d'à peine 46 \$ d'ici trois ans.

Affirmer qu'il faille procéder à des changements est une chose, y parvenir sans aggraver une situation déjà délicate en est une autre. Le gouvernement et la Régie sont-ils en mesure de garantir que tout individu recevra, chez lui, des soins satisfaisants? Les patients ne seront-ils pas forcés de revenir à tout instant à l'hôpital dans ce système qui n'encourage plus la pratique d'une médecine familiale ni les visites médicales à domicile? N'est-il pas logique, comme le demandent les CLSC, qu'on commence par mettre en place une infrastructure de services à domicile, avant de généraliser la pratique de l'hospitalisation d'un jour? Et puis, qu'on ne se y méprenne pas: les femmes ne vont pas accepter de reprendre leur rôle traditionnel d'infirmières et de servantes à

temps plein au service des malades et des personnes âgées. Voilà un autre enjeu politique auquel nos élus feraient bien de réfléchir.

A-t-on oublié les erreurs qui ont accompagné la désinstitutionnalisation dans le domaine de la santé mentale? Parce qu'on a ouvert les hôpitaux psychiatriques sans développer de façon adéquate le réseau communautaire des ressources alternatives, des centaines de personnes ayant une déficience intellectuelle sont venus gonfler les rangs des itinérants et des salles d'urgence.

Cette fois, les cobayes ne sont pas sans ressources. Ils paient des impôts et votent tous les quatre ans. Un gouvernement qui ne parviendrait pas à faire la démonstration que le virage sera synonyme de mieux-être et d'économies réelles ne tiendrait pas longtemps.

La lecture du document de consultation préparé par la Régie régionale laisse sur l'impression trouble que tout se fera comme par magie, en trois petites années: fermeture de lits, métamorphose des établissements, développement des soins à domicile, déplacement de personnel... le tout accompagné d'économies de près de 200 millions \$ pour la seule région de Montréal. Non seulement est-ce très ambitieux, mais fort peu réaliste si on ne revoit pas certains paramètres, dont le calendrier des réformes et leur intégration les unes aux autres.

Le Québec, comme l'Ontario, consacre à la santé une proportion plus élevée de sa richesse collective que la vaste majorité des pays industrialisés. Le problème n'est donc pas le manque d'argent, mais l'inefficacité de nos modes de fonctionnement: de la responsabilité mal définie des directions locales au mode de rémunération inadéquat des médecins, en passant par les mécanismes trop rigides de sécurité d'emploi. La recette du succès d'une vraie réforme en matière de santé tient donc dans un savant mélange de vision et de détermination politiques des élus, de compétence et de responsabilité des autorités administratives, et d'implication des employés et des médecins. À terme, c'est à la qualité des soins et à leur accessibilité que seront jugés les auteurs et les acteurs de cette réforme indispensable.

**Est-on en mesure
d'assurer
que les soins
à domicile seront
satisfaisants?**

LETTRES

Rien que le plaisir

J'ai vu hier le film *Eldorado*. Dès les premières images, j'ai pu constater qu'on était bien en présence de *fuckés*, et je n'ai pu m'empêcher d'y voir les effets du renversement de nos attitudes passées face notamment au plaisir. Les brassages d'idées et de personnes provoqués par la Deuxième Guerre mondiale et la longue période de prospérité qui l'a suivie en Amérique du Nord ont rompu la belle unanimité socio-religieuse du Québec et nous ont ouvert les portes de l'éden: la ferveur religieuse est tombée d'un coup sec et ce fut la ruée vers les plaisirs, tous les plaisirs, que la morale religieuse et le manque de moyens financiers nous avaient interdits dans les siècles passés. Tous ont participé à cette recherche frénétique du plaisir, y attribuant bien naïvement des vertus tout à fait irréalistes: non, les deux voitures et le beau bungalow de banlieue ne sont pas synonymes de bonheur; non, la «baise» à gogo, sous toutes ses variations et dans toutes les conditions, n'apportent pas nécessairement un complément d'être.

Les décennies 60, 70 et 80 furent bien sûr des années de rattrapages accélérés, mais aussi de désordre et de désarroi, faute de valeurs de remplacement. Et on assista à une baisse dramatique de la fécondité (maintenant parmi les plus faibles au monde), à l'apparition et à la banalisation du divorce, à la montée du suicide (parmi les plus forts au monde...) et, en général, à une revendication exacerbée de droits, sans reconnaissance parallèle d'obligations personnelles, familiales ou sociales. Et c'est ici que je fais le lien avec la génération *fuckée* de *Eldorado*. Ces jeunes qu'on voit errant dans les méandres de la vie nocturne

du centre-ville, sans morale apparente, sans autre valeur que celle du plaisir immédiat, j'y vois le résultat de la démission ou de la négligence des parents et d'une bonne partie des acteurs sociaux de la Révolution tranquille, trop occupés à accumuler les richesses et les plaisirs pour offrir à la nouvelle génération le soutien affectif ou la simple présence dont elle avait besoin pour se faire une bonne image d'elle-même. Mais tout n'est pas perdu, et je suis d'accord avec la fin du film de Binamé, qui ouvre une porte sur l'espoir. Il faut recentrer nos valeurs, et rétablir l'équilibre entre droits et obligations. Il faut surtout cultiver l'excellence et redécouvrir le courage et la fierté.

André Daoust
Montréal, 16 avril 1995

Sur la bonne voie!

Le chef du Bloc québécois propose un «virage». Qui pourrait bien, en suscitant une formidable alliance, mener le Québec à la souveraineté. Si le virage est réussi, il y a fort à parier que le peuple québécois puisse prendre un autre rendez-vous avec l'Histoire et ce, à l'horizon 1995.

Le chef du Parti québécois, qui par hasard est aussi premier ministre du Québec, rechigne un peu, prend ombrage de la manière. Il aurait peut-être préféré le rôle du grand rassembleur qui, en quelques phrases trace le chemin. Il devrait être content. Après un surplage interminable, voilà que les choses se remettent enfin à bouger.

Réaction foudroyante, instantanée à Ottawa. La chef du NON pense que les souverainistes sont divisés, qu'on assiste bel et bien à une lutte de pouvoir entre MM. Parizeau et Bouchard. Le chef conservateur accuse M. Bouchard de n'en faire encore une fois

qu'à sa tête, déplore son refus de suivre le plan de match du premier ministre. Et le chef de la succursale fédérale à l'Assemblée nationale dénonce la confusion, implore le camp de la séparation d'accorder ses violons.

Pour couronner ce concert de cris atterrés et de sympathies douteuses, la presse canadienne anglaise verse quelques larmes sur la mort de l'idéal séparatiste et annonce qu'il y a scission dans les rangs souverainistes. Que les forces qui ont depuis si longtemps favorisé la division des Québécois s'énervent ainsi et pleurent le manque d'unité présumé du mouvement souverainiste signifie certainement quelque chose. Nous sommes quelque part sur la bonne voie.

Richard Doucet
Montréal, 17 avril 1995

Drôle de vidéo

La journée de dimanche a vu l'annonce des États généraux de l'éducation; je suis abasourdi de l'absence de couverture de cet événement par les médias télévisuels. Alors que l'on clame la nécessité d'un projet de société, la télévision est passée complètement à côté d'un événement significatif pour notre avenir tout en étant sur place. En effet, la télévision était trop occupée à lancer des peaux de banane devant le premier ministre au sujet du congrès du Bloc québécois pour relever de quelque façon le rôle de ces États généraux.

Drôle de vidéo que cette chasse au scoop. Lorsque l'on pense que ce nihilisme veut se reproduire, satellite à l'appui, sur des dizaines de chaînes il y a peut-être lieu de penser que l'autoroute électronique ne mène nulle part.

Michel Plamondon
Québec, 10 avril 1995



LE MONDE

Nostalgie anticipée

Nous étions huit autour de la table, dont quatre avaient vu le *Bouillon de culture* où Bernard Pivot avait rencontré le président Mitterrand, le 16 avril dernier, et quatre soupiraient en essayant de se rappeler où ils étaient ce dimanche soir, comment ils pouvaient l'avoir raté, et en déplorant l'abus de discrétion de TV5 dans sa publicité. Les heureux racontaient aux autres leurs 90 minutes de bonheur, comme on délire parfois autour d'un bon film, qui en devient mythique.

Tel est l'effet Mitterrand, dont j'éprouve la nostalgie anticipée. Nous étions pourtant tous des adultes vaccinés contre le charme politicien sous ses multiples formes. Nous n'étions surtout pas ignorants du côté obscur du personnage, resuscité récemment par l'affaire Bousquet, et de l'inévitable fatigue des Français après quatorze ans d'une présidence impériale qui se termine dans une éprouvante morosité économique et sociale. Mais nous étions aussi affamés, unanimement, de ce personnage introuvable en civilisation québécoise, canadienne, nord-américaine: le politicien culturel, forme et fond.

Bien sûr, il y a une part de théâtre en François Mitterrand. Mais là commence la séduction à laquelle nous avons renoncé, dans notre espace de puritanisme politique où l'expression forte passe pour un dangereux égarement de l'esprit, comme le sait Lucien Bouchard. J'ai eu le privilège, il y a peu, de voir le président de la République attribuer la légion d'honneur, dans la salle de bal de l'Élysée. Pas de lutrin, un simple micro que déplace un adjoint, et surtout pas un bout de papier. Pendant une heure, passant de l'un à l'autre candidat, la mémoire sans faille, il faisait une louange bourrée d'infimes détails, dates et œuvres, étapes des carrières, souvenirs personnels dans bien des cas. Et tout cela dans une langue parfaite, des phrases amples et émues à la fois, jamais une seule hésitation. Du grand art, qui vous donnait pourtant froid dans le dos en pensant qu'il lui est arrivé de deviser avec le Jean Chrétien du *que-croiez-vous* et d'à-ce-moment-ci, qui voult honorer le peuple



LISE
BISSENETTE

en massacrant sa langue.

Le style est l'homme dans les deux cas, et si celui de François Mitterrand nous fait ruminer de noires comparaisons, c'est que le président sortant a la culture politique de sa parole. Ce qui va bien plus loin que de connaître la vie des arts, encore qu'il soit saisissant d'entendre un chef d'État nommer aussi aisément le moindre architecte des monuments de province ou de Paris réalisés sous son règne, ou deviner du style comparé des jardins de la Villette et de ceux de la «très grande bibliothèque» qui ouvrira bientôt quai de Tolbiac, ou débattre des lieux où devraient habiter les collections anciennes et modernes.

La valeur ajoutée est ailleurs, dans l'intime conviction qu'il semble avoir d'être lui-même un architecte de la culture. Un rôle qui apparaît d'abord dans des détails: il se promenait dans le quartier des Invalides, trouvait le dôme «un peu terne», et a ainsi décidé de sa restauration, brillante dans tous les sens du terme. Quand avons-nous vu un politicien prendre les devants sans attendre la supplication, pour de grands travaux culturels? À l'exception de Marcel Masse qui y a gagné au Canada anglais une réputation d'irresponsable excentrique, je n'en ai pas connu.

Mais le président Mitterrand, évidemment plus puissant qu'un ministre, intègre la culture à l'exercice même du pouvoir. Dans la relation qu'il faisait chez Pivot de ses rapports avec le ministère des Finances, il était évident qu'il refusait une différence entre les décisions économiques et les décisions culturelles. Si un chef se croit assez éclairé pour prendre les unes, il peut prendre les autres. Ayant jugé, par exemple, que l'agglomération parisienne manquait

d'équipements culturels (!), il s'est attelé à y remédier comme d'autres s'attellent à une réforme de l'éducation, ou de la fiscalité, ou des lois sociales. Ce n'est plus d'État-mécène qu'il s'agit, bien qu'on l'ait souvent dit à propos de la présidence française, mais bien d'un État lui-même créateur. Il ne conçoit pas son lien avec l'art à la façon d'un soutien, même généreux: il participe à la définition même d'une esthétique de notre temps.

On ne sait si Lionel Jospin et plus probablement Jacques Chirac profiteraient autant et aux mêmes fins des immenses pouvoirs que donne la présidence de la République. Leur discours est plus plat et le journaliste à l'américaine, qui garde à vue les leaders soupçonnés d'idées de grandeur, commence à faire des ravages jusqu'à Paris. Mais d'où qu'elle vienne, la résistance à l'activisme culturel de l'État me semble toujours suicidaire. Voyez le Canada anglais, qui a obligé le gouvernement fédéral à copier le modèle britannique du *arm's length* et multiplié les intermédiaires entre les politiciens et le monde culturel. C'est ainsi qu'il n'y a pas plus bête et plus ignorant, aujourd'hui, que les comités parlementaires qui osent parfois discuter de culture. Et que le gouvernement fédéral ose maintenir en poste, au ministère du Patrimoine, un sinistre incompétent désavoué par l'ensemble des milieux culturels entre les trois océans. Ils ont voulu une présence politique faible, ils l'ont. Jusqu'à l'insignifiance.

Le danger d'une présence politique forte, dit-on jusque dans une France agacée du style impérial de M. Mitterrand, tient au dirigisme, qui s'accommode mal de la liberté inhérente à la pratique artistique. Mais nous ne sommes plus, justement, à l'époque des rois ou des empereurs. Il n'en tient qu'aux artistes eux-mêmes de répliquer, si le «prince» exagère, et ils pourraient aussi penser à se faire élire. La séparation entre l'art et l'État est telle, chez nous, que l'idée en est devenue tabou. Pendant ce temps, en cette France où la culture reste un valeur publique pendant que nos deux gouvernements la rognent, Valéry Giscard d'Estaing, un ancien président, écrit tout naturellement des romans.

À PROPOS

... l'emploi va mieux

À plusieurs égards, 1994 aura été une bonne année pour l'emploi. Pour la première fois depuis 1992, on ne pouvait qualifier la conjoncture économique de reprise sans création d'emplois. Exception faite des replis en janvier et en octobre, la croissance de l'emploi s'est maintenue, les hausses mensuelles ayant dépassé 60 000 à quatre reprises. Non seulement la hausse moyenne de l'emploi de 261 000 en 1994 était presque le double de celle de 1993, mais son taux de croissance (2,1 %) dépassait légèrement

celui de 1989, avant la récession. De plus, presque toute la croissance s'est faite parmi les emplois à temps plein et, par comparaison à 1993, dans un plus grand nombre de secteurs. Toutefois, dans la plupart des branches du secteur public (administration publique et services de soins de santé et services sociaux), l'emploi a diminué ou est demeuré stable.

L'Observateur économique canadien, Statistique Canada, Mars 1995

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSENETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUE DOIS

IDÉES

1915-1995

Il y a 80 ans, le génocide arménien

Un retour éloquent sur quelques coupures de journaux de l'époque

PÈRE GEORGES ZABARIAN

Président

Communauté arménienne catholique de Montréal

Les Arméniens de par le monde commémorent le 80^e anniversaire du génocide arménien en avril 1915. Un petit retour à des articles de l'époque est éloquent.

L'Action Catholique, dans sa livraison du vendredi 17 septembre 1915, sous le titre «Le massacre des Arméniens», rapportait cette dépêche de Constantinople:

«Les Turcs ont recommencé l'extermination méthodique des Arméniens de l'Empire. (...) Les femmes sont outragées ou vendues comme esclaves, les hommes sont massacrés. Tous sont entraînés dans les déserts (...)»

Le Devoir publiait le vendredi 8 octobre 1915, cette nouvelle de Londres, intitulée «Massacres arméniens»: «Talaat Bey (le ministre de l'Intérieur ottoman) aurait déclaré à Bitlis qu'il allait «supprimer tout rêve d'autonomie arménienne pour d'ici à 50 ans»».

Toujours dans *Le Devoir*, le même jour, une nouvelle de Copenhague, via Londres, intitulée «Horreur sans égale dans l'histoire», se lisait, citant le journal *Le Politiken*: «La Turquie n'a rien moins entrepris que la destruction de tout le peuple arménien. Les horreurs sans nom qu'on nous raconte sont sans égal dans l'histoire du monde.»

Le Devoir écrivait le lendemain, 9 octobre 1915: «Au cours d'un débat sur ce sujet à la Chambre des Lords, (...) le vicomte Bryce a déclaré que d'après les informations qu'il a pu obtenir, 850 000 Arméniens ont été égorgés depuis le mois de mai.»

Le journal *Le Canada*, dans son édition du 17 novembre 1915, citait le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Lord Robert Cecil, qui affirmait «qu'il n'y avait pas eu de provocation d'aucune sorte et que les massacres étaient prémédités, avec l'intention de la part de leurs instigateurs (...) d'exterminer la race arménienne».

On peut aujourd'hui affirmer qu'un bilan, même sommaire, doit inclure:

- la perte d'environ 1 500 000 vies humaines;
- l'usurpation de la majeure partie des territoires ancestraux des Arméniens;
- la destruction de 2050 églises, 203 couvents et de plus de 2000 établissements scolaires;
- la conversion forcée à l'Islam de centaines de milliers d'Arméniens et l'exode contraint de tous les survivants;
- la confiscation arbitraire et sans compensation

(les propriétaires étant «absents») de tous les biens des Arméniens.

Le 9 décembre 1948, l'ONU adopta la définition du génocide dans une convention mise en vigueur le 12 janvier 1951. La formulation (partielle) en est la suivante (notre traduction de l'anglais):

«Des actes commis avec l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux (...). Comment douter que les persécutions évoquées plus haut consti-

tuèrent un génocide?

Avec le déclenchement de la Première Guerre mondiale, une convergence de facteurs, c'est-à-dire l'entente de la Sublime Porte (gouvernement ottoman) avec l'Allemagne du Kaiser, s'ajoutant à la haine traditionnelle ottomane contre la minorité arménienne et à la crainte devant l'avance des armées de l'Empire russe, membre de la Coalition des Alliés occidentaux, offrit l'occasion idéale au régime révolutionnaire jeune-turc de passer au génocide total contre les Arméniens à partir du 24 avril 1915, génocide qui faisait partie intégrante de leur programme avant leur prise du pouvoir et dont l'exécution se poursuivait pendant des années.

À la fin d'octobre 1918, le gouvernement jeune-turc disparut et ses quatre principaux dirigeants trouvèrent refuge à Berlin.

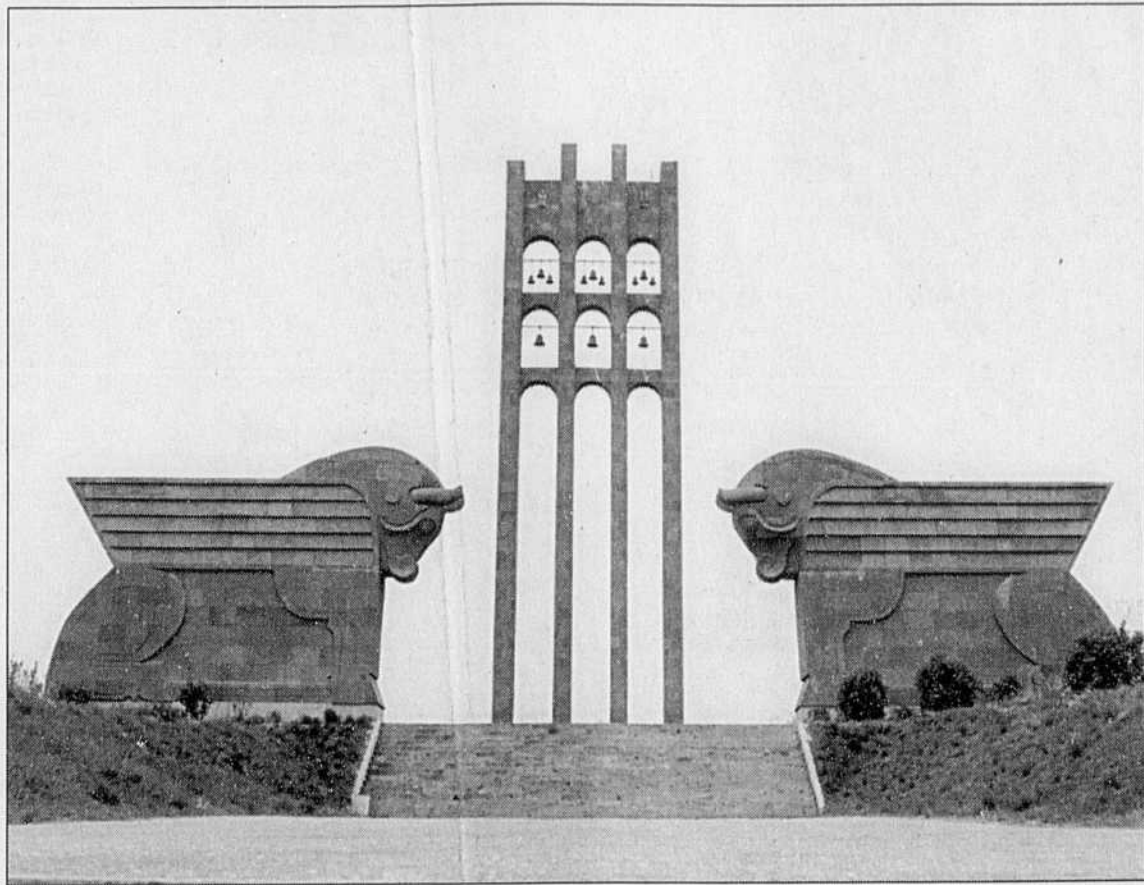
Le 5 juillet 1919, une Cour martiale établie par le nouveau gouvernement ottoman, à Constantinople, déclara coupables des massacres et autres crimes contre les Arméniens les principaux leaders jeunes-turcs Talaat, Nazim, Enver et Djemal et les condamna à mort par contumace.

Le nouveau grand vizir (premier ministre) ottoman, Damad Ferid Pacha, présent à la Conférence de paix, à Paris, en 1919, admit les massacres commis depuis avril 1915, par les autorités jeunes-turques, contre les Arméniens. Malheureusement, le traité de Sévres, signé le 10 août 1920, ne fut pas ratifié.

Depuis, rien de concret en faveur des Arméniens.

Aucune compensation, aucune restitution de biens. Il n'est pas apparu jusqu'à ce jour l'équivalent d'un Konrad Adenauer ou d'un Willy Brandt pour effectuer les gestes nécessaires de réconciliation et de compensation.

Qu'on me permette de citer cette phrase, désabusée, de Thomas Merton, ce moine trappiste américain et écrivain prolifique: «Le mot «génocide» est nouveau. (...) Les destructions de races ne sont pas nouvelles.»



Monument érigé en 1968 près d'Everon, en Arménie, à l'occasion du 50^e anniversaire de la victoire de Sartarabad contre l'invasisseur turc le 28 mai 1918.

«Le mot génocide est nouveau. Les destructions de races ne sont pas nouvelles.»

Thomas Merton

Avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec

Fédération et indépendance

La survie d'un État pluriethnique est une question qui relève non pas du droit mais de la politique

EDWARD McWHINNEY

Député de Vancouver-Quadra, l'auteur fut notamment commissaire à la Commission royale d'enquête sur la langue française et les droits linguistiques au Québec de 1968 à 1972, conseiller spécial du gouvernement du Québec en 1969-70 et 1974-75 et conseiller en chef à la Commission Pépin-Robarts sur l'unité nationale en 1978-79.

La survie d'un État pluriethnique est une question qui relève non pas du droit mais de la politique. Dans tout État, le soin de décider de recourir à la force pour tenter de maintenir le système constitutionnel en place, comme le président Lincoln l'a fait en 1861; ou d'accepter la nouvelle réalité politique créée par les sécessionnistes, comme le gouvernement tchéque, de guerre lasse mais avec sang-froid, l'a fait en déterminant lui-même les conditions du «divorce à l'amiable» de la Slovaquie; ou d'offrir des aménagements au sein du régime constitutionnel en place pendant que de telles concessions politiques sont encore opportunes et pertinentes, comme les dirigeants autrichiens l'ont fait en 1867, est laissé au jugement de l'élite politique.

Quoi qu'en disent certains ouvrages savants contemporains, absolument rien dans le droit international n'appuie la thèse selon laquelle l'autodétermination des peuples exige l'éclatement d'un État multinational. Les résolutions successives adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies pendant la période immédiate de l'après-guerre ont sans doute accéléré le processus politique de la décolonisation et le mouvement d'indépendance en créant un climat politico-psychologique propice au déferlement des pressions exercées sur les puissances coloniales européennes.

Pourtant, il s'agissait de résolutions déclaratoires qui n'ont aucunement, en soi, le caractère d'une norme ou d'une loi; d'ailleurs, lorsqu'un régime minoritaire blanc intransigeant et déterminé y a résisté, en Afrique du Sud, il a fallu plus de 40 ans après les premières démarches de l'Assemblée générale pour que le processus aboutisse.

La où le droit international, ou même le droit national, peut devenir pertinent et déterminant, c'est à l'égard des modalités qu'une unité constituante d'un État pluraliste prend pour parvenir, par la sécession, à l'autodétermination.

Comme en témoigne la jurisprudence d'autres régimes, absolument rien dans la théorie constitutionnelle n'oblige un gouvernement fédéral à accepter que le gouvernement d'une région ou d'une province de la fédération tiennne un scrutin populaire (qu'il s'agisse d'un plébiscite qui n'a légalement aucune force exécutoire ou d'un référendum prétendument exécutoire).

Cela étant dit, le premier ministre Trudeau a sans doute eu raison, sur le plan politique, de ne pas s'opposer à la tenue du référendum sur la «souveraineté-association» au Québec en 1980, mais plutôt de participer à la campagne référendaire et de l'emporter par la force des arguments politiques fédéralistes. Il est toutefois élémentaire que le gouvernement fédéral conserve, en tout

temps, le pouvoir légal, si la question posée lors d'un éventuel référendum québécois est spécieuse ou énoncée de façon à induire en erreur ou à décevoir pour obtenir un pourcentage plus élevé du vote populaire, d'en rectifier le contenu. D'autre part, le gouvernement fédéral pourrait certainement intervenir pour éviter une situation susceptible de déstabiliser l'économie nationale que créerait la tenue d'autres référendums ou de référendums répétés au Québec à l'avenir, advenant que le gouvernement du Québec juge que, à son sens, les résultats du premier scrutin laissent à désirer.

L'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, que le premier ministre Parizeau a déposé à l'Assemblée nationale du Québec à l'automne 1994, semble conçu davantage comme un message politique aux partisans québécois de la souveraineté que comme un document officiel destiné à servir de point de départ aux négociations avec le gouvernement fédéral dans le sillage d'un vote favorable au référendum.

Etant donné que M. Parizeau ne manque pas de conseillers éclairés en droit international, il n'est pas du tout exclu qu'il ait lui-même écrit, sur un mode ironique, cette série de déclarations unilatérales qui ne sauraient, en soi, créer d'obligations juridiques exécutoires sans l'accord total de l'autre partie, à savoir le gouvernement fédéral.

On a beau dire que les citoyens d'un Québec indépendant pourraient conserver la citoyenneté canadienne — beaucoup d'États, surtout ceux de droit civil, adoptent justement le principe de la nationalité facultative, double ou même multiple — mais il est élémentaire qu'il faudrait l'accord du gouvernement canadien, au moyen d'une loi spéciale vraisemblablement, pour que ce genre de déclaration ait un effet légal ou pratique au Canada ou aux fins du droit canadien en général; d'autre part, la citoyenneté canadienne accordée par une telle concession spéciale ne serait pas automatique transmissible aux enfants des personnes en cause.

Cela vaut aussi pour l'affirmation, dans l'avant-projet de loi, que le dollar canadien demeurerait la devise du Québec une fois séparé du Canada. Bon nombre de pays nouvellement indépendants et économiquement faibles ont ainsi décidé d'adopter la devise d'un autre pays plus stable en attendant de pouvoir asseoir leur propre devise sur une base financière plus crédible.

Ainsi, l'utilisation de la livre sterling était très répandue à l'étranger, au XIX^e siècle, à l'ère de la *Pax Britannica*; de même, le doublon espagnol et le thaler allemand servaient couramment, à une époque plus ancienne, de monnaie d'échange internationale dans différentes régions instables du monde. Mais on se place ainsi, en adoptant la devise d'un autre pays, à la merci de ses politiques monétaires et bancaires. Dans notre cas, ces politiques seraient établies par la Banque du Canada, ou un Québec souverain n'aurait rien à dire dans les décisions à moins d'arriver à persuader le gouvernement canadien de lui permettre, par une loi

spéciale, d'avoir un apport. Sur certains points juridiques, l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec reprend le droit international classique ou reste muet, bien que ce silence ne fasse guère de différence puisque les doctrines juridiques établies s'appliqueraient à défaut de toute divergence à laquelle il faudrait que le gouvernement canadien donne son accord avant qu'elle ne puisse devenir réalité.

La règle normale du droit international à l'égard des frontières, la doctrine dite *uti possidetis*, établit comme nouvelles frontières internationales celles qu'une province ou une région interne avait au moment de sa séparation. La Cour internationale de justice a récemment sorti cette règle de son contexte latino-américain d'origine pour en faire un principe général de droit international. Le gouvernement canadien garderait en tout temps le droit d'exiger, comme condition de son consentement à la séparation, tout ce à quoi il tient.

Il ne sert toutefois à rien d'affirmer, comme certains auteurs anglophones l'ont fait récemment, que les règles fondamentales du droit international en matière de succession d'États ne sont pas toujours claires; cette observation vise en particulier les suggestions récentes de divers auteurs anglophones selon lesquelles le gouvernement fédéral demeurerait responsable dans sa totalité de la dette extérieure actuelle du Canada advenant la séparation du Québec. Les règles juridiques sur les successions d'États ainsi que la pratique internationale interrompue depuis bien des années à l'égard tant de divorces étatiques à l'amiable ou par consentement mutuel que de séparations attachées par la force, la lutte armée ou d'autres formes cata-

clysmiques de soulèvement politique, ne laissent aucun doute qu'un Québec souverain devra assumer sa juste part (environ le quart) de la dette extérieure actuelle du Canada en cas de séparation; en réalité, aucun porte-parole indépendantiste du Québec n'a jamais laissé entendre qu'il en serait autrement.

De toute manière, si jamais le gouvernement d'un Québec devenu souverain menaçait un jour de ne pas honorer ses engagements, le gouvernement canadien dispose de moyens juridiques pour obliger le Québec à assumer sa part de la dette extérieure totale du Canada. Toutes les autres règles et pratiques du droit international en matière de succession d'États, dont les documents font amplement état, demeureraient en vigueur et personne ne saurait y déroger légalement sans que le gouvernement canadien y consente au moyen d'ententes négociées spécialement à cette fin.

A moins que ce ne soit pure rhétorique et sans conséquence juridique, l'affirmation dans la première phrase de l'avant-projet de loi que «le Québec est un pays souverain», est encore plus étonnante. L'existence des États en droit international (y compris les États qui se dissocient d'États pluriethniques) découle de la reconnaissance par d'autres États.

Fruit d'une décision politique que chaque État prend séparément, cette reconnaissance n'est cependant pas sans contraintes en droit international. Les États doivent manifestement éviter d'accorder une reconnaissance «prématurée», et l'attitude de l'État dont une des parties cherche à se dissocier est cruciale pour déterminer, sur le plan juridique, si la courtoisie internationale a été enfreinte de quelque manière. Lors de la guerre civile au Nigeria, la province sécessionniste du Biafra répondait, à bien des égards, à tous les critères objectifs d'un État souverain, mais devant la forte résistance militaire opposée par le gouvernement fédéral du Nigeria, seulement quatre États — des petits pays africains voisins — étaient disposés à reconnaître la souveraineté du Biafra. L'accord du gouvernement canadien serait manifestement déterminant dans une telle situation.

La décision concernant l'admission aux Nations unies, à d'autres organisations internationales, à des associations créées par traité comme le GATT, l'ALENA, l'OTAN, ou au Commonwealth, serait prise selon les critères fixés par la Constitution ou la Charte de chaque organisme après examen, dans chaque cas, par la Commission de contrôle. L'expérience internationale récente en Yougoslavie, où des accusations de reconnaissance «prématurée» et d'admission «prématurée» aux Nations unies, à l'égard de la Bosnie-Herzégovine notamment, divisent les alliés européens d'autrefois, laisse entrevoir une approche plus conservatrice ou traditionnelle du droit international dans l'avenir immédiat, les tierces parties tenant davantage compte de l'attitude manifestée par l'État-souche.

En résumé, la naissance d'un nouvel État est un événement politique déterminé par les décisions d'autres membres de la communauté internationale, prises selon les paramètres des règles de reconnaissance actuelles du droit international, sans oublier que, outre l'obligation qui incombe à chacun d'éviter toute reconnaissance prématurée, l'attitude de l'État-souche est déterminante en temps normal.

Les modalités d'accès à la souveraineté qui concernent le partage de la dette nationale, les obligations contractées par traité, la citoyenneté, les servitudes territoriales et les droits de passage, sont régies par les règles actuelles du droit international en matière de succession d'États, sauf dans la mesure où ces règles sont levées ou modifiées par l'État-souche, à son gré, à la suite de négociations directes avec la province ou la région sécessionniste.

Comme les règles pertinentes du droit international sont bien connues et attestées tant sur le plan doctrinal que dans la pratique des États, le gouvernement du Canada a manifestement raison de ne pas s'engager, pour le moment, dans des spéculations métaphysiques sans fin sur ce qui pourrait se produire à l'avenir, selon les résultats d'un éventuel référendum au Québec. Comme le gouvernement Trudeau en 1980, le gouvernement actuel a décidé d'intervenir directement dans la campagne référendaire et de s'appuyer, pour l'emporter, sur le bien-fondé du plaidoyer politique pour le maintien de la fédération canadienne.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chantier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakubowski, Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutrisc, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapeau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Denise Babin, Marie-Claude Petit (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ: Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION: Henry Riedl, c.m.a. (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES: Guy-Renaud Kirouac (directeur), Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements). LA PRODUCTION: Marie-France Turgeon (directrice de la production), Jean Lemay (directeur adjoint, production et informatique), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christiane Vaillant, Christian Vien, Olivier Zaida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président). LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

VETO

SUITE DE LA PAGE 1

cord du gouvernement d'une des nations qui l'a fondé.

Embarrassé par la fuite dont le document a fait l'objet, la direction du PLQ s'est aussitôt employée à en minimiser l'importance. Le président du comité constitutionnel du parti, Maurice Richard, s'est empressé de faire observer qu'il s'agissait là d'un document de travail parmi d'autres, une réflexion qui n'a pas encore été soumise aux délibérations du groupe de travail. En fait, il devait l'être en fin de semaine mais la réunion a été reportée. Composé d'une vingtaine de sages, le comité se réunit sur une base hebdomadaire en présence du chef du parti, Daniel Johnson et du président du comité de stratégie du NON, Michel Bélanger. Son mandat comporte deux volets, dont celui de préparer un argumentaire en vue de la campagne référendaire et l'autre, qui est de définir à plus long terme les grandes orientations constitutionnelles du parti.

Outre le droit de veto, les auteurs du document posent deux conditions à l'adhésion du Québec à la constitution canadienne: une réelle décentralisation et la signature d'entente administratives, «dans des domaines qui témoignent de l'identité culturelle et de la spécificité de la société québécoise». Ils ne suggèrent pas au PLQ d'exiger la reconnaissance dans la Constitution du caractère distinct de la société québécoise, comme c'était le cas dans l'entente du lac Meech. Ils se limitent à faire observer que les «conditions traditionnelles du Québec demeurent pertinentes». Mais sans en préciser la nature et sans en faire des préalables à l'adhésion du Québec.

Cela dit, le document réitère le principe de la prépondérance politique de l'Assemblée nationale dans les domaines qui touchent l'identité culturelle et la spécificité québécoise, de l'éducation aux programmes sociaux en passant par les politiques du marché du travail.

Pour en venir à satisfaire les aspirations du Québec, les auteurs suggèrent d'oublier à moyen terme les ententes constitutionnelles pour centrer les énergies sur des ententes administratives. «Le PLQ entend faire preuve de pragmatisme. Il cherchera à régler de vrais problèmes, l'un après l'autre, avec les partenaires concernés, au lieu de tenter de les régler tous avec tout le monde d'un seul coup. Cela signifie que les absents ayant souvent tort, il est préférable de participer de manière active et constructive aux initiatives de concertation et de coopération entre les partenaires de la fédération. Il nous faut cesser de boudier le changement, pour participer à sa définition avec toute l'influence de notre rapport de force considérable.»

Quant à la redistribution des ressources au sein de la fédération, les théoriciens du PLQ estiment qu'il est préférable de le faire par la péréquation et le partage des points d'impôt plutôt que par les mécanismes de transferts conditionnels et l'utilisation du pouvoir fédéral de dépenser. Enfin, le document de travail du comité constitutionnel du PLQ prêche pour l'émergence du Canada des régions. «Il s'agit en fait de rapprocher les lieux de décisions des citoyens, afin de rendre nos gouvernements plus efficaces. La force du fédéralisme est justement cette possibilité d'expérimenter de nouvelles approches à petite échelle. Lorsqu'il s'agit des moyens d'atteindre les objectifs, c'est dans la diversité des solutions locales qu'on trouve la formule gagnante.»



PHOTO JACQUES GRENIER

JOSPIN

Probable que Chirac soit tenté de «droitiser» son discours

SUITE DE LA PAGE 1

liens) sont allés chercher le cinquième de l'électorat (voir autre texte en page A 5) tandis que l'extrême gauche (communiste, trotskyste, écologiste) améliorerait son score avec plus de 17 % des voix.

Si, comme le veut l'adage des politologues, le premier tour d'une présidentielle est celui «où l'on choisit», les deux vainqueurs n'aborderaient la campagne pour le second tour, celui «où on élimine», qu'avec le soutien de moins du quart des Français.

L'image de la France qui émerge des urnes ce 23 avril, après 14 ans de mitterrandisme et à l'orée du XXI^e siècle, est celle d'une France dispersée qui ne se reconnaît plus dans ses élites politiques, de droite comme de gauche.

Une France qui vote puisque le taux d'abstention de 20 % est dans la ligne des présidentielles précédentes et nettement plus faible que lors des récentes consultations législatives et européennes. Mais une France qui vote en ordre dispersé et qui a tourné en ridicule les instituts de sondage (voir autre texte en page A 5).

La victoire inattendue du socialiste Jospin replace donc le paysage politique français dans son schéma traditionnel d'affrontement gauche-droite, auquel s'ajoute toutefois l'inconnue de la montée de l'extrême droite.

La bataille décisive du second tour, le 7 mai, qui désignera le successeur du président François Mitterrand, se déroulera donc entre le candidat socialiste et le maire de Paris qui devra pleinement rassembler les voix balladuriennes pour l'emporter.

Les instituts de sondages, étreints par leur médiocre capacité prévisionnelle, ont toutefois continué leurs enquêtes et selon

deux d'entre eux, M. Chirac l'emporterait facilement au second tour avec des scores allant de 56 % à 60 % contre 44 % à 40 % pour M. Jospin.

L'annonce du succès de M. Jospin a provoqué la stupeur et la déception chez les partisans de M. Chirac qui constatent une fois de plus que leur champion ne parvient pas à dépasser significativement la barre fatidique des 20 %, ce dont se félicitent tout naturellement les socialistes qui y voient un signe rassurant pour l'avenir.

Pour M. Jospin, le résultat du premier tour constitue en quelque sorte une «divine surprise» et lui ouvre de grandes espérances pour le second tour, si les électeurs qui s'étaient prononcés pour les autres candidats de gauche devaient reporter sur lui la totalité de leurs voix et si la droite persistait dans ses querelles internes.

Les socialistes affirment que M. Chirac sera «pris en otage» par l'extrême droite, afin de mobiliser une gauche toujours déchirée et perplexe.

Un report total du vote d'extrême-gauche (17 %) ne suffirait pas pour assurer l'élection du candidat socialiste. Pour que M. Jospin perpétue les quatorze années du règne présidentiel socialiste de M. Mitterrand, il faudrait ajouter à cette mobilisation hypothétique de la gauche un mauvais report des voix de droite ou d'extrême droite sur M. Chirac.

Toute la problématique du candidat Chirac se trouve donc dans sa capacité de rassembler sur son nom les électeurs de M. Balladur, de Philippe de Villiers (droite nationaliste) et d'une partie de ceux du chef de l'extrême droite Jean-Marie Le Pen.

M. Le Pen, avec plus de 15 % des suffrages enregistrés hier son meilleur score historique et son influence sur le second

tour pourrait ne pas être négligeable. Si l'on voit mal le chef du Front national appeler à voter à gauche, il pourrait brandir la menace du boycottage contre M. Chirac. Dans ce cas, il reste à savoir si son électorat, naturellement porté à droite, le suivrait.

Le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, qui est l'un des fidèles de M. Chirac, a qualifié le score de M. Le Pen d'«événement politique majeur» et averti que le maire de Paris n'accepterait aucune compromission avec le Front national.

Mais il est néanmoins probable que M. Chirac, qui a fait campagne sur des thèmes traditionnellement réservés à la gauche, notamment en ce qui concerne le chômage, l'exclusion ou l'immigration, sera maintenant tenté de «droitiser» son discours, revenant aux arguments classiques sur l'incurie de la gauche et sur le bilan de quatorze ans de règne mitterrandien.

Certains de ses adjoints ont d'ailleurs regretté que les thèmes sur lesquels M. Le Pen a prospéré, notamment l'immigration ou l'application des accords de Schengen, aient été absents de la campagne de M. Chirac.

Le maire de Paris devra aussi panser quelques plaies vives dans les rangs balladuriens et faire oublier les anathèmes lancés sur les partisans du premier ministre. Il a déjà fait appel au rassemblement en déclarant: «oublions nos vieux réflexes et nos divisions partitanes».

M. Balladur a pour sa part reconnu sa défaite et clairement indiqué qu'il voterait pour M. Chirac. «Tout mon engagement politique est clair, a-t-il dit, je ne veux pas revoir ce qui s'est passé en 1981 et 1988 [les deux élections de M. Mitterrand]. Je ferai tout pour l'éviter».

ENFER

Les survivants refusent de quitter leur abri

SUITE DE LA PAGE 1

restes de leurs maigres biens.

Ce camp abritait quelque 100 000 Hutus qui, en dépit des consignes du gouvernement à dominante tutsie, refusaient depuis des mois de regagner leur village. Il n'y reste plus aujourd'hui que des cadavres, des blessés graves et un millier de personnes indemnes.

Les survivants se sont rassemblés dans des abris dont ils refusent de sortir et que l'APR a menacé de prendre de force s'ils persistaient dans ce refus.

Les forces de la Mission d'assistance des Nations unies au Rwanda (Minuar), qui n'ont pu prévenir la tuerie, faute d'un mandat autorisant le recours à la force, ont dénombré 4050 cadavres. Mais elles soulignent que ce bilan n'inclut pas les nombreux corps emmenés hier aux premières heures par l'APR.

«Ce matin, la première initiative de l'APR a été de se débarrasser des morts», raconte un officier de la Minuar qui a requis l'anonymat. «Ces corps ont été jetés dans des latrines, dans des tranchées, dans tout ce que l'APR pouvait trouver».

On aperçoit sur la colline qui fait face à l'hôpital de Médecins sans Frontières les cadavres de réfugiés abattus par l'armée après la seconde bousculade de samedi.

«Vous voyez cette tache rouge là-bas», montre un soldat de la Minuar. «C'est une femme qui se rendait, mains en l'air. Ils l'ont fauchée».

L'APR, composée majoritairement de Tutsis, dont l'ethnie a été victime l'an dernier d'un génocide perpétré par des extrémistes hutus, a tiré au mortier, à la mitrailleuse, au fusil RPG et à l'arme légère sur des milliers de réfugiés qui fuyaient en dévalant la colline, ont rapporté des témoins.

Le photographe Paul Lowe raconte que Kibeho présentait samedi soir une «vision d'enfer».

«Sous une pluie diluvienne, les réfugiés ont été évacués du sommet de la colline où il n'y avait plus que des cadavres et des bébés assis sur le cadavre de leur mère».

«Des soldats de l'APR déambulaient au milieu de ce carnage, tenant d'une main un parapluie et de l'autre un long bâton dont ils se servaient pour voir si, parmi les corps allongés, il restait des survivants», dit Paul Lowe.

Les ministres rwandais de l'Intérieur, Seth Sendashongwa, et de la Justice, Alphonse-Marie Nkubito, se sont rendus hier à Kibeho mais se sont refusés à toute déclaration à la presse. Le général canadien Guy Tonnigan, commandant de la Minuar, s'est aussi rendu sur les lieux de la tragédie. Il a dit ne pas l'avoir évoquée avec l'APR et avoir préféré parler des mesures à prendre pour éviter la répétition de tels drames.

Des responsables de l'ONU et d'organisations de secours déplorent en privé que l'APR continue d'entraver leurs efforts en faveur des blessés et des survivants.

«Ils ont fait sortir de l'hôpital de MSF tous ceux qui pouvaient marcher, fût-ce en boitant», explique un membre du personnel médical de l'ONU. Les pistes de la région sont pleines de blessés, de réfugiés terrorisés qui n'ont rien à boire ou à manger, dit un autre.

SATISFAITS «Toute tentative de se mettre à l'abri des influences extérieures est aussi un appauvrissement»

SUITE DE LA PAGE 1

ce de la Loi sur l'accès à l'information, au Consortium TV5, possède une vaste expérience du milieu de la culture et des communications, et désormais l'occasion en or de la mettre à profit.

Le milieu culturel québécois attend beaucoup de la SO-DEC. Il a été consulté pour ses orientations, a délégué des pairs au conseil d'administration. La SOGIC, qualifiée de monstre bureaucratique, était conspuée. Il fallait faire table rase d'un système de gestion totalitaire, astiquer une image ternie, redonner confiance aux troupes. La SO-DEC qui lui succède doit relever tous ces défis-là.

«On nous demande d'avoir une gestion ouverte, claire, transparente, souple, efficace, rapide, généreuse», ironise Pierre Lampron. Ça ne le rebute pas.

Le nouveau président de la SODEC accepte de recevoir un journaliste, à l'inverse des «sans commentaires» qui émanaient de la SOGIC.

Bonnet blanc et blanc bonnet à part ça, SOGIC et SO-DEC? Mêmes locaux, même numéro de téléphone, mêmes ressources humaines et financières à gérer. La bonne nouvelle, c'est qu'à l'heure où le couperet s'abat partout, la SODEC peut gérer des fonds en santé: un budget de 24 000 \$ environ. Le problème et le défi de la SODEC n'en est pas un de compression, mais d'orientation», dit-il. Le président est en selle depuis le début d'avril et tout lui reste encore à faire.

La vraie différence entre les deux institutions successeurs est dans leur philosophie, estime-t-il. «Au-delà de la simple gestion financière, on possède un pouvoir de négociation accru, ainsi que la possibilité de déterminer des orientations». La SODEC est là non seulement pour financer, mais pour financer à bon escient, donc pour réfléchir.

Côté mandat, la SODEC se retrouve sur une autre planète que la SOGIC. Des jurys de pairs succèdent aux fonctionnaires d'hier, des programmes seront déterminés par consultation. Le conseil d'administration fut issu de tous les volets du milieu. À la SODEC échoit une assiette élargie, des nouveaux volets culturels à administrer. En plus du cinéma et de la télévision, elle a hérité du livre, du disque, du spectacle, des métiers d'art. Avec pour chaque secteur une dynamique financière propre, établie. Pas facile à faire rouler dans le même sens. Des points communs entre tous ces joueurs, il y en a pourtant, assure-t-il.

«L'ensemble des produits culturels québécois sont soumis aux mêmes règles, fait remarquer le nouveau président. On est une culture francophone minoritaire en Amérique du Nord, avec un marché dominé par d'autres pays. L'Europe envahit le secteur du livre, les États-Unis, celui du cinéma. Toute tentative de se mettre à l'abri des influences extérieures est aussi un appauvrissement, une façon de se couper du monde».

À son avis, il y a deux manières de lutter contre la peti-

tesse du marché québécois: compenser par une intervention publique, à l'aide d'un soutien d'État accru, de systèmes de quotas. Ou développer des marchés extérieurs. «Laquelle des deux avenues présente un potentiel de développement?», demande-t-il. Sans rejeter la première voie (qui pourrait croire nos industries culturelles assez fortes pour se passer du soutien gouvernemental?), Pierre Lampron se révèle un ardent défenseur de l'exportation de nos produits. Il croit à la nécessité de cimenter les accords de coproduction dans un monde en pleine révolution audio-visuelle. Son expérience européenne devrait servir la société d'État. Il possède des contacts à l'étranger, connaît les couloirs diplomatiques, entend interroger l'efficacité des vitrines que le Québec se donne en dehors de ses frontières, rentabiliser les ressources.

Autre cheval de bataille du nouveau président: la nécessité de se mettre à l'heure de l'autoroute électronique. «La SODEC n'est pas une entreprise de soutien électronique, mais il est clair qu'une entreprise dont la fonction est de produire des contenus culturels doit se préparer à diffuser ce contenu dans de nouveaux médias. Sinon, où est son avenir?»

Le cinéma représente pour la SODEC autant que pour la défunte SOGIC. Douze millions de dollars environ. Ici, la moitié de son budget. À ceux qui reprochent à Pierre Lampron cette part du lion qui échoit au septième art, il répond que c'est voir les choses sous le mauvais

angle, qu'un film ne requiert pas les mêmes ressources qu'un objet d'art plastique, qu'il faut se demander combien coûte l'un, combien coûte l'autre, en cherchant à mieux faire rouler chaque domaine. «On crée une PME chaque fois qu'on tourne un long métrage», admet-il. Mais l'alternative consiste à ne pas produire de films du tout. Une chose est certaine, l'État n'a pas les moyens de financer des fours. Toutes les réflexions en cours à la SODEC ont trait à une réorientation des efforts et des enveloppes.

Vers septembre, la nouvelle société d'État sera en mesure de déterminer où s'en va chaque secteur. En attendant, la boîte est en réflexion, en consultation, en flottement.

Pierre Lampron veut se montrer aussi transparent à l'interne qu'à l'externe et dit annoncer ses couleurs aux troupes. Le personnel de la SOGIC est resté en selle, comme celui de l'Institut québécois du cinéma, désormais intégré à la nouvelle structure. Aucun des 72 postes n'a été aboli, mais d'ici quelques mois, des pions vont bouger. Le président jongle avec un organigramme tout neuf composé de six grands ensembles et autant de postes de directeurs à combler: ce qui implique des têtes à remplacer, un ménage à faire. Dès la fin du mois, un plan d'effectifs devrait appuyer cette première réorganisation. «La partie la plus difficile de mon mandat est de toucher aux ressources humaines», confesse Pierre Lampron.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION: (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / Télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / Télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559